

Commune de

*Chars*

Département du Val d'Oise

Plan local d'urbanisme

# Éléments du patrimoine à protéger



PLU approuvé par délibération du Conseil municipal du  
17/02/2020

**Mairie de Chars**

2 rue de Gisors  
95 750 Chars  
Tél : 01 30 39 72 36  
[administration@mairie-chars.fr](mailto:administration@mairie-chars.fr)



## Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Les éléments du patrimoine architectural et urbain à protéger .....</b>	<b>5</b>
1.1. Les principales typologies du patrimoine architectural et urbain .....	6
1.2. Liste des éléments protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme.....	8
1.3. Les prescriptions associées aux éléments du patrimoine architectural et urbain protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme .....	11
<b>2. Les éléments du patrimoine paysager et environnemental à protéger.....</b>	<b>166</b>
2.1. Les typologies du patrimoine paysager et environnementale .....	166
2.2. Liste des éléments protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme.....	169
2.3. Les prescriptions associées aux éléments du patrimoine architectural et urbain protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme .....	171

## Introduction

Le caractère patrimonial de la commune de Chars tient à la présence de nombreux éléments qui participent de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale du territoire communal. À ce titre, ces éléments méritent d'être protégés et / ou restaurés au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme.

*« Le règlement peut identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation. Lorsqu'il s'agit d'espaces boisés, il est fait application du régime d'exception prévu à l'article L. 421-4 pour les coupes et abattages d'arbres (arbres dangereux, chablis ou morts, dans les bois privés doté d'un document de gestion agréé ou approuvé, si la coupe est déjà autorisée par l'arrêté préfectoral sur les catégories de coupes autorisées, ou en forêt publique soumise au régime forestier).*

*Il peut localiser, dans les zones urbaines, les terrains cultivés et les espaces non bâtis nécessaires au maintien des continuités écologiques à protéger et inconstructibles quels que soient les équipements qui, le cas échéant, les desservent » (article L151-23 du code de l'urbanisme).*

Les éléments du patrimoine identifiés et protégés au titre des articles L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme sont regroupés et présentés dans ce document.

Ils sont classés en deux catégories : les éléments du patrimoine architectural et urbain et les éléments du patrimoine paysager et environnemental.

Chaque élément du patrimoine à protéger est repéré au plan de zonage et listé dans les tableaux du présent document. Dans les tableaux, chaque élément du patrimoine est classé par :

- un numéro qui permet de le localiser sur le plan de zonage ;
- la zone du PLU dans laquelle il se situe ;
- l'adresse ;
- le ou les numéros des parcelles.

L'ensemble des qualités architecturales, urbaines, paysagères et environnementales ayant conduit au classement des éléments du patrimoine à protéger sont décrites dans le présent document.

Chaque élément du patrimoine à protéger est soumis à des prescriptions qui tendent à assurer à la fois sa préservation, son évolution et sa mise en valeur.

# 1. Les éléments du patrimoine architectural et urbain à protéger

Le patrimoine architectural et urbain classé dans le cadre du PLU est basé sur trois recensements : l'inventaire du VISIAURIF mené par le PNR du Vexin français et l'IAU, le recensement des élus et le diagnostic menés dans le cadre du PLU.

Le patrimoine architectural et urbain de la commune de Chars compte **108 éléments**. Il se compose :

- De bâtiments, classés par type qui se distinguent par leur qualité architecturale :
  - des fermes ;
  - des maisons rurales ;
  - des maisons de bourg, des maisons de bourg avec boutique, des immeubles de bourg ;
  - des maisons de notable
  - des villas ;
  - un pavillon ;
- Des bâtiments qui participent de l'identité communale et de la mémoire collective locale :
  - la mairie (maison de notable) ;
  - la gare ;
  - l'ancien Hôtel-Dieu (maison rurale) ;
  - l'ancienne usine à lin ;
  - le moulin de Noisement (maison rurale).
- D'ensembles bâtis qui participent de la structure ou dessinent des séquences urbaines :
  - les linéaires :
    - de maisons rurales
    - de maisons de bourg, de maisons de bourg avec boutique et d'immeubles de bourg
  - des cours communes ;
  - des murs d'alignement et de clôture.
- Des éléments du petit patrimoine :
  - les lavoirs
  - la chapelle et les croix ;
  - une statues ;
  - une cave.
- Des cavités des sites à chiroptères du Vexin français

## Fiches

La fiche des bâtiments et ensembles bâtis présente :

- la situation du bâtiment dans la commune ;
- les bâtiments ;
- les abords (clôtures et espaces extérieurs).

Celle du petit patrimoine précise :

- la situation de l'élément dans la commune ;
- sa composition.

Les murs d'alignement et de clôture qui n'appartiennent pas à un ensemble bâti sont recensés comme élément en tant que tel (sans fiche).

## Prescriptions

Chaque élément classé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme est soumis à des prescriptions typologiques et liées à ses qualités spécifiques.

> Chaque élément est soumis à des prescriptions liées à son type architectural, hormis la gare, et l'ancienne usine à lin, classés uniquement au titre de l'identité communale et de la mémoire collective locale.

> La fiche décrit les éléments intéressants qui doivent être conservés (bâtiments, clôtures, espaces extérieurs, petit patrimoine, murs) et les éléments de dénaturation qu'il serait souhaitable de restaurer. L'ensemble des éléments de qualité décrit dans la fiche est classé et doit être conservé

Légende des schémas descriptifs	
	Bâtiment
	Arbre
	Mur
	Cour
	Jardin

## **1.1. Les principales typologies du patrimoine architectural et urbain**

### **Les bâtiments classés pour leur qualité architecturale**

#### **La ferme**

La ferme comprend plusieurs bâtiments organisés autour d'une cour centrale minérale : le logis, bâtiment d'habitation, est entouré de bâtiments agricoles de grande dimension et d'annexes. Les bâtiments, prolongés par des murs en pierre, présentent peu d'ouvertures vers l'extérieur, ce qui renforce leur monumentalité.

#### **La maison rurale**

La maison rurale est un bâtiment de taille modeste qui s'ouvre sur une petite cour dans laquelle sont implantées des annexes agricoles, de moindre importance. Elle est constituée d'un volume simple et s'élève en rez-de-chaussée surmonté d'un niveau de comble. Les ouvertures de la façade sont irrégulières. La maison rurale est généralement en moellon calcaire enduit d'un mélange de chaux et de sable ou plus rarement de plâtre.

#### **La maison de bourg**

La maison de bourg est implantée à l'alignement de la voie et occupe toute la largeur de la parcelle. Elle est constituée d'un volume simple, de trois travées maximum et s'élève sur un étage. La maison de bourg peut être en moellon calcaire enduit d'un mélange de chaux et de sable ou de plâtre, en meulière ou en brique. Les travées sont régulières. La façade est composée et enrichie d'un décor et de modénatures, comme des garde-corps en ferronnerie aux fenêtres.

La maison de bourg compte deux variantes : la **maison de bourg avec boutique**, matérialisée par une devanture, et l'**immeuble de bourg**, plus haut et comprenant plusieurs logements.

#### **La maison de notable**

La maison de notable est de grande taille, avec cinq travées et un étage carré, et comprend une ou plusieurs annexes. La façade est décorée en fonction des modes et courants architecturaux (néoclassique, éclectique, pittoresque, régionaliste,...). La bâtisse est entourée d'un vaste jardin. La clôture est maçonnée et surmontée d'une grille métallique qui offre de la transparence sur la parcelle. L'accès se fait par un portail monumental et ornementé. La maison de notable se donne à voir et jouit d'une large vue.

#### **La villa**

La villa est généralement implantée en milieu de parcelle. Elle s'élève en rez-de-chaussée surmonté d'un étage carré et de combles. Lorsqu'elle est à l'alignement de la voie, l'accès se fait par la façade donnant sur le jardin. La villa se donne à voir : la clôture métallique offre des vues sur la bâtisse depuis la rue et la façade possède un décor soigné.

#### **Le pavillon**

Le pavillon est plus petit et moins haut que la villa. Il s'élève en rez-de-chaussée surmonté d'un seul étage de combles. Le pavillon est implanté au milieu de la parcelle ou en limite séparative, dans une parcelle de taille réduite. L'accès au pavillon se fait depuis le jardin. Le décor de la façade est moins riche que celui de la villa.

## **Les ensembles bâtis et les murs classés pour leur intérêt urbain**

### **La cour commune**

La cour commune est un espace ouvert commun autour duquel sont implantées de petites maisons, en rez-de-chaussée ou à un étage, mitoyennes. Les maisons sont souvent accompagnées d'annexes agricoles. La cour commune est caractéristique d'un habitat rural et agricole ancien. Elle constituait l'habitat des paysans manouvriers.

### **Les linéaires (de maisons rurales, de maisons de bourg, de maisons de bourg avec boutique et d'immeubles de bourg)**

Les linéaires sont constitués d'un ensemble de bâtiments qui dessinent un alignement de façades sur la rue. Dans un linéaire, certains bâtiments peuvent être dénaturés et / ou présenter un faible intérêt architectural. C'est l'intérêt urbain des linéaires qui conduit à leur classement.

### **Les murs d'alignement et de clôtures**

Les murs d'alignement et de clôtures dessinent les rues et participent de la qualité des paysages urbains.

## **Les éléments du petit patrimoine**

Les éléments du petit patrimoine sont des éléments ponctuels (lavoir, croix, statue, cave) qui participent de l'identité communale et constituent des « marqueurs » des lieux symboliques de la commune (croisement de routes, place, cimetière).

## **Les cavités souterraines des sites à chiroptères du Vexin français**

Les cavités abritent certaines espèces de chiroptères faisant partie du site Natura 2000 « Sites à Chiroptères du Vexin français ». Les cavités, leurs entrées et leurs surfaces correspondantes du plateau abritent une riche diversité de chiroptères présents en hibernation. Les cavités concernées sont menacées principalement par le comblement, l'aménagement, la fermeture et par la fréquentation des cavités en période hivernale.

## 1.2. Liste des éléments protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

N°	Zone	Typologie	Adresse	Feuille	Parcelles
1	A	Ferme	Ferme du Bois Franc 34, rue de la Libération	ZE ZH	72 - 91 - 92 - 93 13 - 14 - 15
2	A	Ferme	Ferme de Bercagny Angle du chemin du Bellay à Bercagny et rue de la Mare	ZK	23
3	A	Ferme	3, rue de la Mare	ZK	55 - 56 - 57 - 58 60 - 61
4	Ua	Ferme	Ferme du Clos Caillet 39, rue de Gisors	ZD	251
5	Ua	Ferme	79 et 79 bis, rue de l'église	AC	155 - 156
6	Nzh	Ferme	67, rue du Clos de Chars	B	204
7	Ub	Ferme	64, rue Dory	AE	170 - 171 - 172
8	Ua	Ferme (grange)	14, rue André Baleyrier	AE	34
9	Ub	Ferme (grange)	3, rue de Moussy	AE	275
10	Ua	Maison rurale	17, rue de l'église	AC	102 - 103 - 104
11	Ua	Maison rurale	42 rue de l'église	AC	157
12	Ua	Maison rurale	24, Rue Marines	AH	11 - 12 - 13 - 14
13	Ua	Maison rurale	11, rue du Général Leclerc	AD	78
14	Ua	Maison rurale	33, rue du Clos de Chars	B	113
15	Ub	Maison rurale	51, rue de Dory	AE	222
16	Ub	Maison rurale	67, rue de Dory	AE	204
17	Ub	Maison rurale	91, rue de Dory	AE	296
18	Ua	Linéaire de maisons rurales	21 à 27, rue de la Gloriette	AC	52 - 53 - 54 - 55 - 201
19	Ua	Linéaire de maisons rurales	15 à 19, rue du Clos de Chars	AB	92 - 93 - 263 264
20	Ua	Maison de bourg	10, rue de l'église	AC	91
21	Ua	Maison de bourg	38, rue de l'église	AC	160
22	Ua	Maison de bourg	77, rue de l'église	AC	137 - 139
23	Ua	Maison de bourg	5, rue de Gisors	AD	166
24	Ua	Maisons de bourg	9 et 11, rue de Gisors	AB	183 - 184
25	Ua	Maison de bourg	19, rue de Gisors	AD	190
26	Ua	Maison de bourg	35, rue de Gisors	AD	242
27	Ub	Maison de bourg	80, rue de Gisors	AD	23
28	Ua	Maison de bourg	21, rue du Clos de Chars	AB	118
29	Ua	Maisons de bourg	29 bis et 31, rue de la Gloriette	AC	51 - 52
30	Ua	Maison de bourg	6, sente de la Maladrie	AH	24
31	Ua	Maison de bourg	2, rue André Baleyrier	AD	305 - 306
32	Ua	Maisons de bourg	37, rue André Baleyrier	AE	43 - 44
33	Ua	Maison de bourg	41, rue André Baleyrier	AE	45
34	Ua	Maison de bourg avec boutique et annexe agricole	15, rue de l'église	AD	104
35	Ua	Maison de bourg avec boutique	1, rue de Gisors	AD	164
36	Ua	Maison de bourg avec boutique	4, rue de Marines	AD	114
37	Ua	Linéaire de maisons de bourg avec boutique	13 à 17, rue de Gisors	AD	185 - 186 - 188
38	Ua	Linéaire de maisons de bourg	46 à 62, rue de l'église	AC	116 - 117 - 118 119 - 120 - 128 129 - 130 - 131

39	Ua	Linéaire de maisons de bourg	31 à 35 rue du Docteur Dubois	AE	16 – 19 - 317
40	Ua	Linéaire de maisons de bourg	1 à 9, rue du Général Leclerc	AD	72 – 73 – 74 – 75 76 – 77
41	Ua	Linéaire de maisons de bourg et d'immeubles de bourg	14 à 74, rue de Gisors		26 – 27 – 28 – 29 30 – 31 – 37 – 38 39 – 40 – 41 – 42 43 – 44 – 50 – 51 52 – 53 – 54 – 55 56 – 68 – 69 – 70 71 – 324 – 325
42	Ua	Linéaire de maisons de bourg	14 à 38, rue de Marines	AH AD	1-2-3-4-5-6-7-8 124-125
43	Ua	Linéaire de maisons de bourg	15 à 21, rue du Général Leclerc	AD	81 – 82 – 83 – 84
44	Ua	Linéaire de maisons de bourg	1, 3 et 5, rue de la Villetterte	AD	120 – 121 – 124
45	Ua	Cour commune, maisons rurales et maison de bourg	14, rue Dory	AD	215 – 216 – 217
46	Ua	Immeuble de bourg	9, rue de l'église	AC	194
47	Ua	Immeuble de bourg	4, rue de Gisors	AD	90
48	Ua	Immeuble de bourg	10, rue de Gisors	AD	87
49	Ua	Immeuble de bourg	31-33, rue de l'église	AC	110
50	Ua	Immeuble de bourg	21, rue du Général Leclerc	AB	86
51	Ua	Maison de notable	2-4, rue du Château Gaillard	AD	181
52	Ua	Maison de notable	10, rue de Marines	AD	120
53	Ua	Maison de notable	12, rue de Marines	AD	122 – 123
54	Ua	Maison de notable	7, rue de l'Hôtel-Dieu	AD	327 – 328 – 354 358
55	N	Maison de notable	Le Château 12, rue de la Groue	AD	226
56	N	Maison de notable	16, rue de la Groue	AD	222
57	Ua	Maison de notable	14, rue du Docteur Dubois	AD	154
58	Ua	Maison de notable	Académie des Beaux-Arts Fondation Dufraine 47, rue André Baleyrier	AE	50
59	Ua	Villa	37, rue de Gisors	AD	241
60	Ua	Villa	40, rue de Marines	AH	9
61	Ua	Villa	16, rue du Général Leclerc	AD	96
62	Ua	Villa	1, impasse de la Gare	AB	100
63	Ua	Villa	35, rue du Clos de Chars	AB	112
64	Ua	Villa	11, rue du Docteur Dubois	AD	121
65	Ua	Villa	43, rue André Baleyrier	AE	46
66	Ua	Villa	59, rue André Baleyrier	AE	330
67	Ub	Pavillon	76, rue de Gisors	AD	25
68	Ua	Mairie (maison de notable)	2, rue de Gisors	AD	113
69	N	Gare	Place de Verdun	AB	237
70	Ua	Ancien Hôtel-Dieu (maisons rurale)	2, rue de l'Hôtel Dieu	AC	105
71	Nzh	Ancienne usine à lin	69, rue du Clos de Chars	AB	217
72	Nzh	Moulin de Noisement (maison rurale)	1, chemin de la Pisciculture	B	2038
73	Ua	Cour commune	21 à 31, rue du Général Leclerc	AB	76
74	Ua	Ruine du Château Gaillard	8, rue du Château Gaillard	AD	178
75	Ub	Lavoir du Clos de Chars	40, rue du Clos de Chars	AB	155
76	Ua	Lavoir rue de Dory	Entre 6 et 8, rue de Dory	AD	172
77	Ua	Lavoir du Four à Chaux	Rue du Four à Chaux	AE	73
78	N	Chapelle et croix	3, rue de la Libération	AD	227 – 278
79	A	Croix de carrefour	Rue de la Mare (Bercagny)	ZL	57

80	Nzh	Croix	69, rue du Clos de Chars	B	1782
81	Ap	Statue de la Vierge	À l'angle de la RD 188 et du chemin de la Méru	ZA	64
82	Nzh	Cave	Rue du Clos de Chars	B	1029
83	Ua	Mur d'alignement et de clôture	Maison Würtz – rue de l'église	AC	70
84	Ua	Mur d'alignement et de clôture	Maison Würtz – rue de Marines	AC	70
85	Ua	Mur d'alignement et de clôture	Maison Würtz – rue de la Gloriette	AC	70
86	Ua	Mur d'alignement et de clôture	79, rue de l'église	AC	151
87	Ua	Mur d'alignement et de clôture	25, rue de Gisors	AD	194 – 195
88	Ua	Mur d'alignement et de clôture	18, rue du Château Gaillard – 2, rue Dory	AD	168 – 169
89	Ui	Mur d'alignement et de clôture	Moulins de Chars 7, rue Dory	AE	311
90	Ui	Mur d'alignement et de clôture	9, rue Dory	AE	257
91	Ub	Mur d'alignement et de clôture	61, rue du Clos de Chars	AB	154
92	Ua	Mur d'alignement et de clôture	35, rue du Clos de Chars	AB	114
93	Ua	Mur d'alignement et de clôture	20, rue André Baleyrier	AE	41
94	Ua	Mur d'alignement et de clôture	23 bis, rue André Baleyrier (côté rue de la Gloriette)	AD	126
95	Ua	Mur d'alignement et de clôture	30, rue André Baleyrier	AE	112
96	Ua	Mur d'alignement et de clôture	57, rue André Baleyrier	AE	58
A	Nzh	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	Le Clochard	AB	204 – 219 – 222 – 1029
B	Nzh	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	Le Clochard Ancienne usine à lin	AB	217 – 218
C	Ua	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	La Jambardière	AC	188
D	N et Ap	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	La Gloriette	AC	48
E	N	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	La Gloriette	AC	20 – 21 – 22 – 24 56 – 57 – 166
F	Ub et Ap	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	Sur les carrières	AB ZE	127 – 224 – 225 23
G	Ua et Ap	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	Sur les carrières	AB ZE	118 – 119 – 122 25
H	N	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	Sur les carrières	AB ZE	86 26
I	N	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	Sur les carrières	AD ZE	85 26
J	N	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	Sur les carrières	AD ZE	46 – 55 – 58 – 60 – 61 – 62 51 – 52
K	N	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	Sur les carrières	AD ZE	26 – 35 – 36 30
L	N et Ap	Cavité des sites à chiroptère du Vexin français	Le Clos Caillet	AD ZE	25 – 26 – 29 – 33 23 – 30 – 31

### **1.3. Les prescriptions associées aux éléments du patrimoine architectural et urbain protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme**

Les éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme identifiés au plan de zonage font l'objet de prescriptions en vue de leur préservation et de leur mise en valeur.

- Chaque élément protégé est soumis à des prescriptions en fonction de son type architectural
- En outre, pour chaque élément protégé, les qualités décrites dans la fiche descriptive doivent être préservées et / ou restaurées.
- Pour la gare et l'ancienne usine à lin, classées uniquement au titre de l'identité communale et de la mémoire collective locales, les qualités décrites dans la fiche descriptive doivent être préservées et / ou restaurées.
- Pour la mairie, l'ancien Hôtel-Dieu et le moulin de Noisement qui se distinguent par leur singularité, les éléments de qualité décrits dans la fiche peuvent préciser la prescription générale.

#### **Prescriptions associées aux fermes**

##### *Cour*

- Préserver la cour de ferme en espace ouvert, non fragmenté, et non bâti
- Maintenir une dominante minérale dans le traitement de la cour et favoriser des traitements de sol perméables
- Préserver l'implantation des bâtiments existants autour de la cour

##### *Logis*

- Préserver la volumétrie des bâtiments
- Conserver les matériaux de façade : moellon beurré, pierre de taille
- Préserver l'ordonnement et la forme rectangulaire des percements
- Conserver les volets en bois et les pare-vent persiennés ; éviter les volets en écharpe
- Préserver les modénatures : corniche, bandeaux, chaînages d'angles apparents, encadrements de baies
- Préserver la volumétrie et les pentes de toiture
- Interdire les débords de toiture et privilégier les rives de toiture sobres (traitement en ruellée), sans tuile de rive ni zinguerie
- Conserver les matériaux de toiture
- Conserver les souches de cheminée en brique

##### *Bâtiments agricoles*

- Préserver la volumétrie des bâtiments
- Conserver les matériaux de façade et leur mise en œuvre : enduit à pierre vue
- Interdire les modénatures (bandeaux, encadrements de baies, garde-corps,...)
- Préserver la volumétrie et les pentes de toiture
- Interdire les débords de toiture et privilégier les rives de toiture sobres (traitement en ruellée), sans tuile de rive ni zinguerie
- Conserver les matériaux de toiture
- Conserver les souches de cheminée en brique

##### *Abords*

- Préserver les murs de clôture hauts, en moellon, surmontés d'un chaperon en tuile ou maçonné.
- Limiter le nombre de percements : les percements ne sont autorisés qu'à condition qu'ils soient nécessaires à l'accès aux constructions et leur largeur est limitée à 3 mètres
- Préserver l'opacité des portails en bois ou métallique ainsi que les bâtières et privilégier les portails pleins

##### *Extension*

- En cas d'extension d'un bâtiment existant :
  - son volume doit pouvoir être lu comme un volume secondaire ;
  - sa hauteur ne doit pas dépasser l'égout du toit du bâtiment existant ;
  - elle ne doit pas masquer la façade principale du bâtiment existant ;
  - son écriture architecturale ne doit pas constituer un pastiche du bâtiment existant ; l'écriture contemporaine, en contraste avec celle du bâtiment existant, sera privilégiée.

## **Prescriptions associées aux maisons rurales et aux linéaires de maisons rurales**

### *Volume bâti*

- Conserver les bâtiments existants et leur volumétrie simple

### *Façades*

- Conserver les matériaux de façade et leur mise en œuvre : enduit en plâtre ou à pierre vue
- Préserver l'ordonnancement et la forme rectangulaire des percements ; les nouveaux percements doivent respecter le principe général de la façade en termes de rythme et de proportion.
- Interdire les nouveaux percements en pignon
- Conserver les volets en bois et les pare-vent persiennés ; éviter les volets en écharpe
- Éviter de souligner les percements (linteaux, encadrements de baies, assises)
- Interdire les modénatures (bandeaux, encadrements de baies, garde-corps)

### *Toiture*

- Préserver la volumétrie et les pentes de toiture
- Conserver les matériaux de toiture existants
- Conserver les corniches
- Interdire les débords de toiture et privilégier les rives de toiture sobres (traitement en ruellée), sans tuile de rive ni zinguerie
- Conserver les souches de cheminées qui rythment la toiture

### *Abords*

- Préserver les murs de clôture hauts, en moellon, surmontés d'un chaperon en tuile ou maçonné.
- Limiter le nombre de percements : les percements ne sont autorisés qu'à condition qu'ils soient nécessaires à l'accès aux constructions et leur largeur est limitée à 3 mètres
- Préserver l'opacité des portails en bois ou métallique ainsi que les bâtières et privilégier les portails pleins
- Conserver les éléments de qualité des espaces extérieurs : cour, jardins, escaliers en pierres,...

### *Extension*

- En cas d'extension du bâtiment principal existant :
  - son volume doit pouvoir être lu comme un volume secondaire ;
  - sa hauteur ne doit pas dépasser l'égout du toit du bâtiment existant ;
  - elle ne doit pas masquer la façade principale du bâtiment existant ;
  - son écriture architecturale ne doit pas constituer un pastiche du bâtiment existant ; l'écriture contemporaine, en contraste avec celle du bâtiment existant, sera privilégiée.

## **Prescriptions associées aux maisons de bourg, maisons de bourg avec boutique et immeubles de bourg et aux linéaire de maisons de bourg**

### *Volume bâti*

- Conserver les bâtiments existants et leur volumétrie simple

### *Façades*

- Conserver les matériaux de façade : enduits à la chaux ou en plâtre et la pierre de taille
- Préserver la composition de la façade, l'ordonnancement et la forme rectangulaire des percements ; les nouveaux percements doivent respecter le principe général de la façade en termes de rythme et de proportion.
- Conserver les pare-vent en bois et les volets métalliques repliables
- Conserver les modénatures : corniche, assises et encadrements de baies,...
- Préserver les différences de traitements des enduits et joints entre les façades

### *Toiture*

- Préserver la volumétrie et les pentes de toiture
- Conserver les matériaux de toiture existants
- Interdire les rives de toiture métallique
- Conserver les souches de cheminées qui rythment la toiture

### *Abords*

- Conserver les murs de clôture hauts, en moellon, surmontés d'un chaperon en tuile ou maçonnerie.
- Limiter le nombre de percements : les percements ne sont autorisés qu'à condition qu'ils soient nécessaires à l'accès aux constructions et leur largeur est limitée à 3 mètres
- Conserver les éléments de qualité des espaces extérieurs : cour, jardin, escalier en pierre,...

### *Extension*

- En cas d'extension du bâtiment principal existant :
  - son volume doit pouvoir être lu comme un volume secondaire ;
  - sa hauteur ne doit pas dépasser l'égout du toit du bâtiment existant ;
  - elle ne doit pas masquer la façade principale du bâtiment existant ;
  - son écriture architecturale ne doit pas constituer un pastiche du bâtiment existant ; l'écriture contemporaine, en contraste avec celle du bâtiment existant, sera privilégiée.

## **Prescriptions associées aux maisons de notable, villas et pavillons**

### *Volumétrie*

- Conserver les bâtiments existants et leur volumétrie
- Préserver l'implantation du bâtiment principal en milieu de parcelle

### *Façades*

- Conserver les matériaux de façade : meulière, rocaillage, brique, enduit,...
- Préserver la composition de la façade, l'ordonnancement et la forme des percements
- Conserver les éléments de qualité de la façade : linteaux métalliques, volets persiennés métalliques repliables, garde-corps, marquise,...
- Conserver les modénatures : corniche, bandeaux, chaînages d'angles apparents, encadrements de baies,...

### *Toiture*

- Préserver la volumétrie et les pentes de toiture
- Conserver les matériaux de toiture
- Conserver les débords de toiture et les aisseliers
- Conserver les décors de toiture

### *Abords*

- Conserver l'intégrité de la clôture en cohérence avec le bâti et sa perméabilité visuelle.
- Limiter le nombre de percements : les percements ne sont autorisés qu'à condition qu'ils soient nécessaires à l'accès aux constructions et leur largeur est limitée à 3 mètres
- Préserver les portails et portillons métalliques identifiés comme éléments patrimoniaux
- Conserver les espaces jardinés autour du bâti

### *Extension*

- En cas d'extension du bâtiment principal existant :
  - son volume doit pouvoir être lu comme un volume secondaire ;
  - sa hauteur ne doit pas dépasser l'égout du toit du bâtiment existant ;
  - elle ne doit pas masquer la façade principale du bâtiment existant ;
  - son implantation doit s'écarter d'au moins 50 centimètres des angles de la construction principale ;
  - son écriture architecturale ne doit pas constituer un pastiche du bâtiment existant ; l'écriture contemporaine, en contraste avec celle du bâtiment existant, sera privilégiée.

### Prescriptions associées aux cours communes

- Préserver la cour commune en espace ouvert, non fragmenté, et non bâti
- Favoriser le traitement perméable, gravillonné ou en terre battue, de la cour tout en favorisant une végétalisation partielle, notamment en pied des bâtiments
- Préserver l'implantation des bâtiments existants autour de la cour
- 

### Prescriptions associées aux murs d'alignement et de clôture

- Les percements des murs ne sont autorisés qu'à condition qu'ils soient nécessaires à l'accès aux constructions. Dans la mesure du possible, les accès doivent être mutualisés.
- La largeur des percements est limitée à 3 mètres.

### Prescriptions associées aux éléments du petit patrimoine

- Les éléments du petit patrimoine doivent être conservés et ou restaurés.

### Prescriptions associées aux cavités des sites à chiroptères du Vexin français

- La démolition des cavités, entrées et surfaces correspondantes du plateau est interdite.
- Les cavités en dépendance des habitations ne doivent pas être réaménagées.
- La fermeture des entrées de cavité doit être évitée. Le cas échéant des ouvertures rectangulaires horizontales de 40 cm de long *minimum* et de 7 à 10 cm de large, situées en hauteur (à environ 1,5 mètres du sol) doivent être aménagées.
- Les traitements phytosanitaires sont à éviter et la gestion différenciée (fauche tardive, bandes enherbées,...) à privilégier dans les jardins, prairies ou vergers à proximité de la cavité.
- L'entrepôt de produits toxiques ou en décomposition dans les cavités et à proximité est à éviter.
- Les conditions de température, de luminosité et d'hygrométrie à l'intérieur des cavités ne doivent pas être modifiées.
- En cas d'implantation d'une source lumineuse à proximité de la cavité, éviter d'orienter le faisceau directement sur l'entrée de la cavité. L'éclairage indirect doit être privilégié.
- Les produits de traitements sur les bois de charpente doivent être évités dans les habitations susceptibles d'accueillir des chauves-souris (combles, grenier,...)
- Les plantations de haies, d'arbres isolés, d'alignements d'arbres, de vergers, de clairières ou de plans d'eaux sont à favoriser à proximité des cavités.
- En période hivernale (octobre-avril), tout travaux doivent être évité à proximité ou à l'intérieur des cavités en période hivernale.

## Élément n°1

34, rue de la Libération

Parcelles ZE 72, 91, 92, 93 et ZH 13, 14, 15

### Ferme du Bois Franc



- À l'écart du bourg historique, au Bois Franc
- Grande exploitation agricole constituée de ensemble bâtis de part et d'autre de la voie

#### Ensemble bâti à l'est (1)

- Entrée par un porche surmonté d'un pigeonnier
- Logis et bâtiments agricoles implantés autour d'une vaste cour carrée gravillonnée

##### Logis (a)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble
- Façade en moellon calcaire
- Chaînes étrières en pierre de taille
- Toiture à deux pans en tuile plate

##### Bâtiments agricoles à l'alignement de la rue (b)

- Plans rectangulaires ; RDC + comble
- Façades en moellon beurré ; corniche
- Chaînages d'angle et chaînes étrières en pierre de taille
- Percements rares et irréguliers ; pare-vent en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate et tuile mécanique

##### Kiosque (c)

- Adossé à la façade des bâtiments agricoles
- Piliers et charpente en bois
- Toiture à cinq pans en tuile plate

#### Ensemble bâti à l'ouest (2)

- Entrée par un percement dans un mur haut en moellon
- Bâtiments et hangars agricoles implantés autour d'une vaste cour carrée gravillonnée

##### Bâtiments agricoles à l'alignement de la rue (d)

- Plans rectangulaires ; RDC + comble
- Façades en moellon beurré ; corniche
- Chaînages d'angle et chaînes étrières en pierre de taille
- Percements rares et irréguliers ; pare-vent en bois





**Évolution 1830-2018** : La ferme du Bois Franc existait en 1830. Certains hangars agricoles sont plus récents.



## Élément n°2

À l'angle du chemin du Bellay à Bercagny et de la rue de la Mare  
(Bercagny)

Parcelle ZK 23

## Ferme de Bercagny



- Dans le cœur historique du hameau de Bercagny
- Grande ferme organisée autour d'une cour sur laquelle s'ouvrent un logis et des bâtiments agricoles

### Logis (1)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble
- Façade en moellon jointé en creux ; chaînages d'angles en pierre de taille ; percements réguliers
- Toiture à deux pans en tuile mécanique ; souche de cheminée en brique
- Dénaturations : encadrements de baies en ciment ; huisseries à petits carreaux ; garde-corps



### Bâtiment agricole (2)

- Plan rectangulaire ; RDC + comble
- Façade en moellon
- Façade sur rue aveugle
- Toiture à deux pans en tuile plate ; rive de toiture sobre

### Bâtiment agricole (3)

- Plan rectangulaire à pan coupé accompagnant l'entrée sur la cour ; RDC + comble
- Façade en moellon ; chaînages d'angles en pierre de taille
- Façade sur rue aveugle
- Toiture à deux pans et à quatre pans ; tuile plate



### Abords des bâtiments

- Ferme encinte d'une mur haut en moellon surmonté d'un chaperon en tuile
- Accès à la ferme par un large portail métallique
- Cour carrée gravillonnée



**Évolution 1830-2018** : La ferme existait en 1830. Certains bâtiments ont disparu.



## Élément n°3

**3, rue de la Mare (Bercagny)**  
Parcelles ZK 55, 56, 57, 58, 60 et 61  
**Ferme**



- Dans le cœur historique du hameau de Bercagny
- Ferme à cour carrée
- Deux bâtiments implantés en L : un logis et un ancien bâtiment agricole transformé en logement

### Logis (1)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble
- Façade en moellon
- Percements réguliers ; portes-fenêtres au rez-de-chaussée et fenêtres à l'étage
- Toiture à deux pans en tuile plate ; souche de cheminée en brique
- Dénaturations : huisseries à petits carreaux ; volets en écharpe ; garde-corps



### Bâtiment agricole (2)

- Plan rectangulaire ; RDC + comble
- Façade en moellon avec chaînage d'angles en pierre de taille
- Percements irréguliers
- Toiture à deux pans en tuile plate
- Dénaturations : percement du pignon ; nouveaux percements en façade principale ; deux lucarnes à capucine sur la toiture



### Abords des bâtiments

- Cour carrée gravillonnée



**Évolution 1830-2018** : La ferme existait en 1830. Certains bâtiments ont disparu.



## Élément n°4

39, rue de Gisors  
Parcelle AD 251

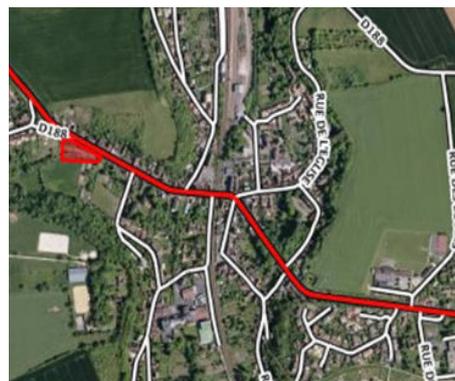
### Ferme du Clos Caillet



- À l'entrée ouest du bourg historique ; à flanc de coteau ; en belvédère sur la vallée de la Viosne
- Ferme composée d'un logis et de bâtiments agricoles implantés autour d'une petite cour

#### Logis et bâtiment agricole (1)

- À l'alignement de la voie
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage ; composé du logis, d'un bâtiment agricole et de deux annexes en appentis
- Façade en moellon jointé en creux à la chaux pour la partie agricole
- Peu de percements sur la partie agricole
- Percements de forme rectangulaire, plus haut que large
- Toiture à deux pans pour le corps du bâtiment ; toiture à un seul pan pour les appentis



#### Bâtiment agricole (2)

- À l'alignement de la sente
- Plan rectangulaire ; RDC + comble
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Toiture à deux pans
- Dénaturation : percement du pignon



#### Bâtiment agricole (3)

- En fond de parcelle
- Plan rectangulaire ; RDC + comble
- Toiture à deux pans
- Pignon aveugle

#### Abords des bâtiments

- Cour de ferme trapézoïdale sur laquelle s'ouvrent les bâtiments ;
- Ferme encéinte d'un mur haut en moellon jointé en creux à la chaux
- En fond de parcelle, talus planté



**Évolution 1830-2018** : La ferme du Clos Caillet n'existait pas en 1830.



## Élément n°5

79 et 79 bis, rue de l'église

Parcelles AC 155 et 156

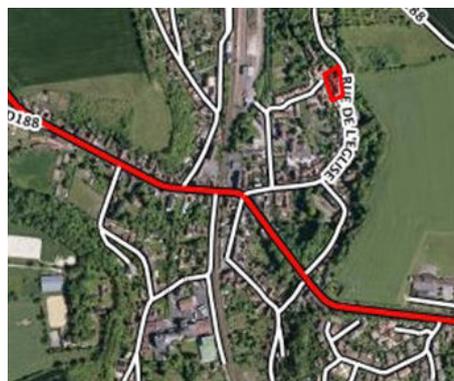
**Ferme**



- À l'entrée nord-est du bourg historique ; en contrebas de la rue
- Ancienne ferme transformée en logements
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble

### Façades

- Deux façades en moellon beurré à la chaux avec chaînages d'angles et bandeau, assises en pierre et pare-vent en bois
- Une façade en meulière avec bandeau en brique, chaînages d'angles en pierre de taille, encadrements de baie cintrés en briques et garde-corps en fer forgé
- Percements réguliers ; fenêtre à six carreaux ;
- Dénaturations : percements plus larges que hauts ; volets en écharpe ;



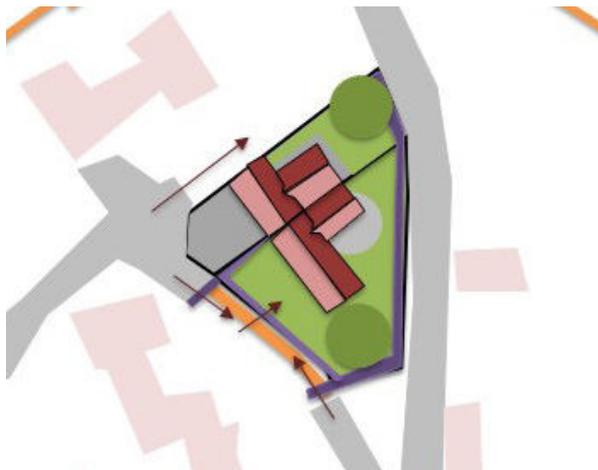
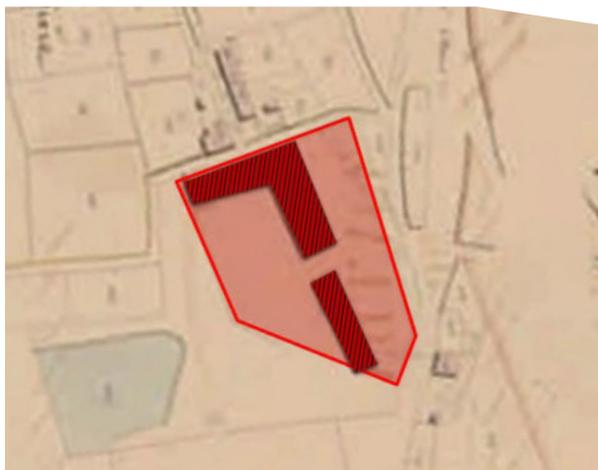
### Toiture

- Toiture filante à deux pans
- Tuile plate
- Deux souches de cheminée en brique
- Dénaturation : lucarne à capucine

### Abords des bâtiments

- Mur haut en moellon à l'alignement de la rue
- Accès à la ferme par une arche en pierre recouverte de végétation





**Évolution 1830-2018** : La ferme existait en 1830. Le bâtiment en angle au nord a disparu.



## Élément n°6

67, rue du Clos de Chars  
Parcelle B 204  
**Ferme**



- Au nord de la commune, au pied des coteaux boisés et à proximité de la Viosne
- Ancien bâtiment de ferme transformé en logement
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 + comble

### Façade

- Façade en pignon en moellon
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois
- Dénaturations : percements du pignon ; pare-vent en écharpe



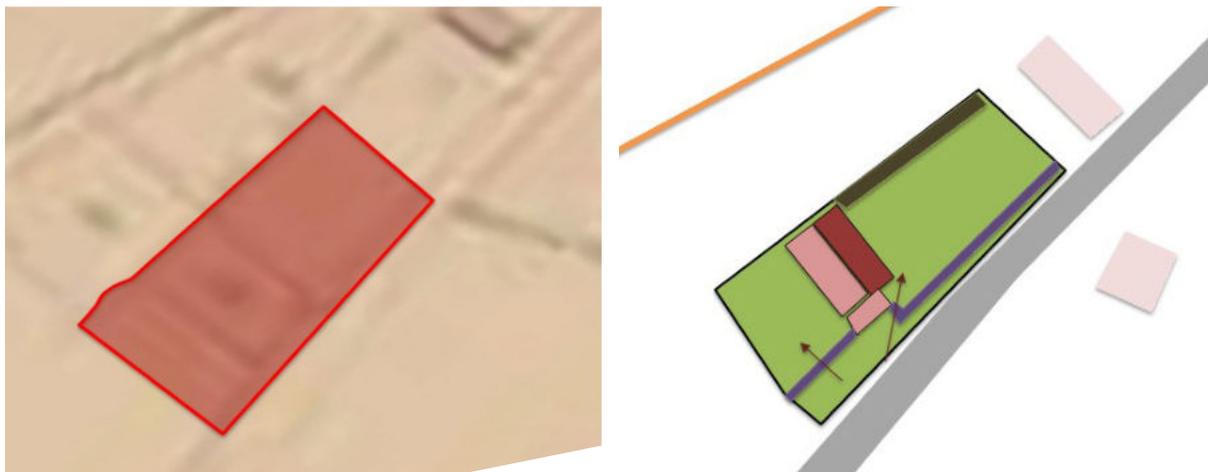
### Toiture

- Toiture à deux pans
- Rive de toiture sobre

### Abords du bâtiment

- Mur haut en moellon surmonté d'un chaperon maçonné
- Portail métallique
- Pieds de mur jardinés
- Jardin planté devant de la maison
- Carrières en fond de jardin





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la ferme n'existait pas.



## Élément n°7

64, rue de Dory  
Parcelles AE 170, 171 et 172  
**Ferme**



- Au sud de la commune
- Ancienne ferme composée de bâtiments qui s'ouvrent sur une cour, aujourd'hui transformés en logements
- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble

### Façades

- Façade en moellon beurré à la chaux ou en pierre de taille
- Percements irréguliers
- Assises en pierre
- Dénaturations : percements du pignon à l'est percements plus larges que hauts en rez-de-chaussée ; huisserie à petits carreaux ; volets en écharpe ; gouttière traversant le pignon



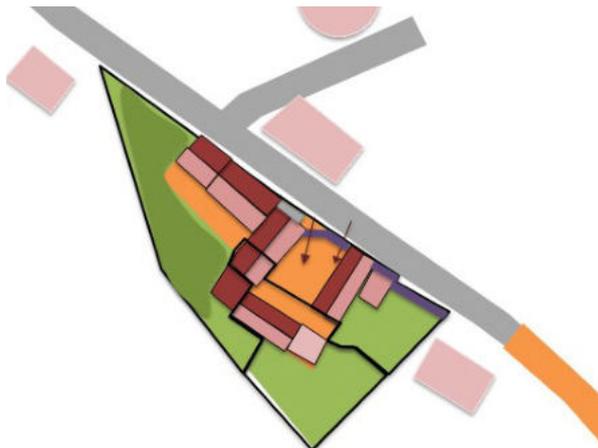
### Toitures

- Toiture à deux pans
- Tuile plate et tuile mécanique
- Souche de cheminée en brique

### Abords des bâtiments

- Cour de ferme carrée, pavée sur laquelle s'ouvrent les bâtiments
- Mur haut en moellon surmonté d'un chaperon maçonné
- Porte piétonne percée dans le mur
- Portail métallique encadré de pilastres en pierre surmontés d'un chaperon





**Évolution 1830-2018** : Seuls un bâtiment et une annexe agricole existaient en 1830.

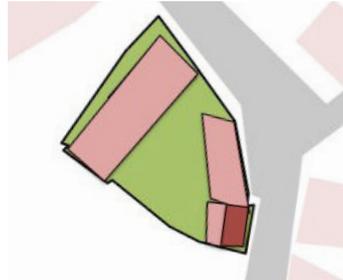


## Élément n°8

14, rue André Baleyrier

Parcelle AE 34

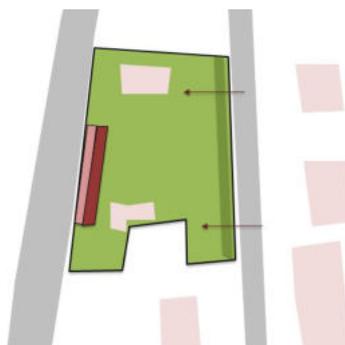
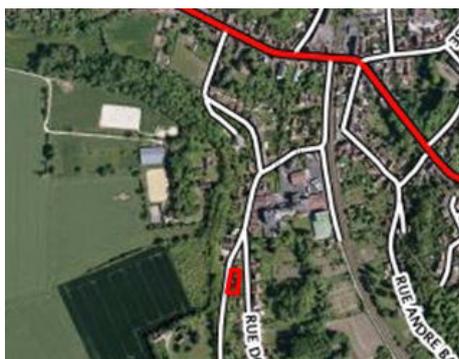
**Ferme (grange)**



- À l'entrée sud du bourg historique
- Grange à l'alignement de la rue
- Plan carré : RDC + comble
- Façade en moellon assisé ; trace d'enduits dans la partie supérieure de la façade et en pignon ; porte en bois en façade principale ; pignon aveugle
- Toiture à deux pans en tuile mécanique
- Dénaturation : joints en ciment dans la partie inférieure de la façade
- La grange n'existait pas en 1830.

## Élément n°9

3, rue de Moussy  
Parcelle AE 275  
**Ferme (grange)**



- À l'entrée sud du bourg historique
- Ancienne grange
- Plan rectangulaire ; RDC + comble
- Façade en mur gouttereau en moellon jointé en creux ; façade en pignon en pierre de taille
- Percements rares et irréguliers, de forme plus hauts que larges ; pare-vent en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate ; rive de toiture sobre
- La grange n'existait pas en 1830.

## Élément n°10

17, rue de l'Hôtel-Dieu  
Parcelles AC 102, 103 et 104  
**Maison rurale**



- Au cœur du bourg historique, sur une place
- Maison rurale en mur gouttereau sur rue dans un terrain clos
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + combles

### Façades

- Façades en moellon jointé à la chaux
- Corniche et chaînages d'angles en pierre de taille
- Pignon aveugle, excepté un petit percement ovale
- Percements des murs gouttereaux de forme rectangulaire, plus hauts que larges ; fenêtres à six carreaux
- Encadrements de baie assise en pierre et pare-vent en bois
- Poulie
- Dénaturation : volets en écharpe

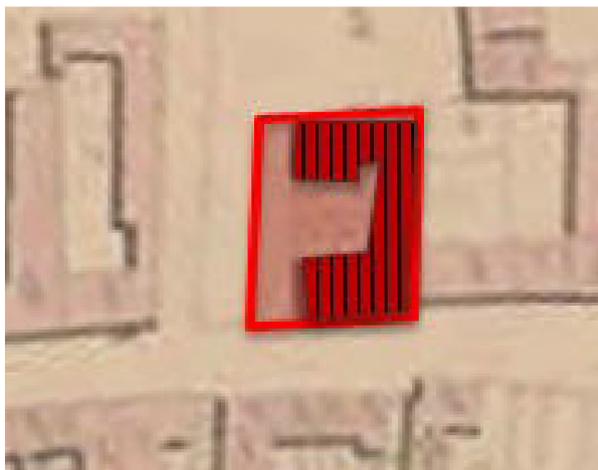
### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile plate
- Rive de toiture sobre
- Souche de cheminée en brique dans l'axe central du pignon

### Abords des bâtiments

- Mur haut en moellon surmonté d'un chaperon en tuile et percé d'un portail et d'une porte piétonne en bois





**Évolution 1830-2018** : Cette maison rurale existait en 1830.



*Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris*

## Élément n°11

42, rue de l'église  
Parcelle AC 157  
**Maison rurale**



- Au nord-est du bourg historique, en haut de la rue de l'église, au pied de la falaise
- Maison rurale en retrait de la rue dans un terrain clos
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble

### Façades

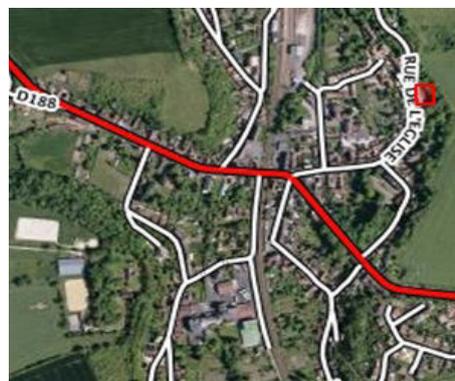
- Façades en moellon jointé à la chaux
- Percements rares et irréguliers en mur gouttereau
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Encadrements de baie ; assises en pierre ; pare-vent en bois
- Dénaturation : percements du pignon

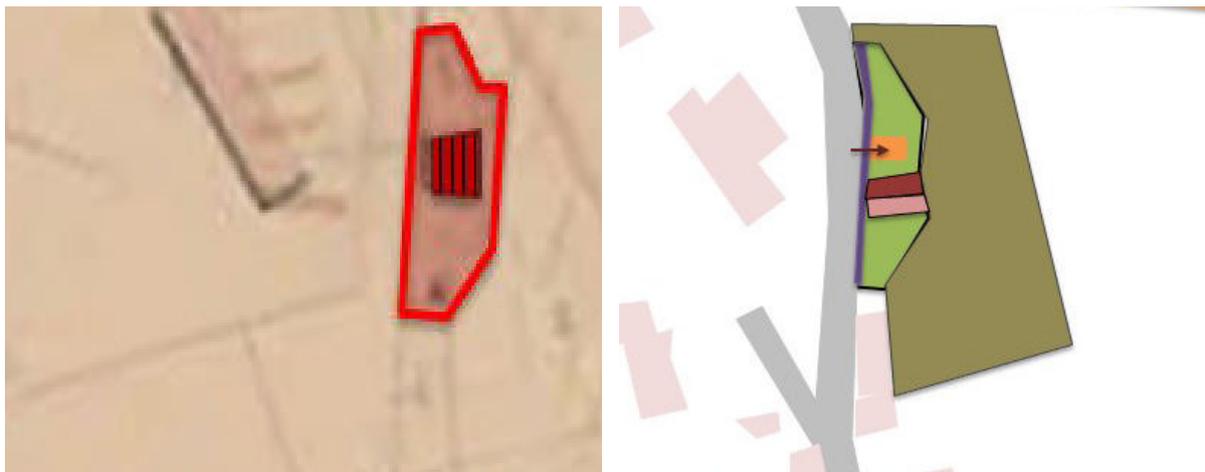
### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile plate
- Rive de toiture sobre
- Souche de cheminée en brique

### Abords des bâtiments

- Mur haut en moellon jointé à la chaux surmonté d'un chaperon maçonné et percé d'un portail métallique
- Dénaturation : palissades en bois





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, un bâtiment existait à l'emplacement de la maison rurale.



## Élément n°12

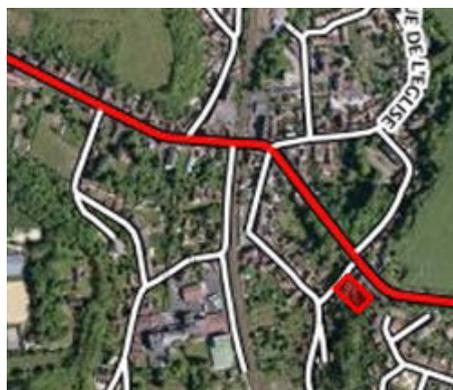
24, rue de Marines  
Parcelles AH 11, 12, 13 et 14  
**Maison rurale**



- À l'entrée sud-est du bourg historique
- Maison rurale sur cour composée de deux corps de bâtiment et ses annexes agricoles

### Maison rurale (1)

- Plan rectangulaire
- Deux corps de bâtiments en RDC + 1 étage + comble et RDC + comble
- Façade en moellon et pierre de taille
- Percements rares et irréguliers
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que large
- Pare vent en bois
- Toiture à deux ans en tuile plate ; rive de toiture sobre ; souche de cheminée en brique



### Annexe agricole (2)

- Plan rectangulaire ; RDC + comble
- Façade en moellon
- Percements rares et irréguliers
- Toiture en appentis ; tuile plate ; rive de toiture sobre

### Annexe agricole (3)

- Plan carré ; RDC + comble
- Façade en moellon
- Percements rares et irréguliers ; porte d'entrée
- Toiture à deux pans ; tuile plate ; rive de toiture sobre



### Abords des bâtiments

- Mur haut en moellon surmonté d'un chaperon en tuile
- Portail métallique soutenu par un pilastre en brique



**Évolution 1830-2018** : Un bâtiment existait à l'emplacement de la maison rurale. Les annexes agricoles n'existaient pas.



## Élément n°13

11, rue du Général Leclerc  
Parcelle AD 78  
**Maison rurale**



- Au cœur du bourg historique
- Maison rurale en mur gouttereau sur rue dans un terrain clos
- Plan rectangulaire avec extension latérale qui épouse la maison rurale ; RDC + 1 étage + combles

### Façades

- Façades en moellon jointé à la chaux
- Percements rares et irréguliers
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Encadrement de baie et assise en pierre
- Dénaturation : linteaux en bois visibles ; garde-corps métallique ; volets roulant ; parabole

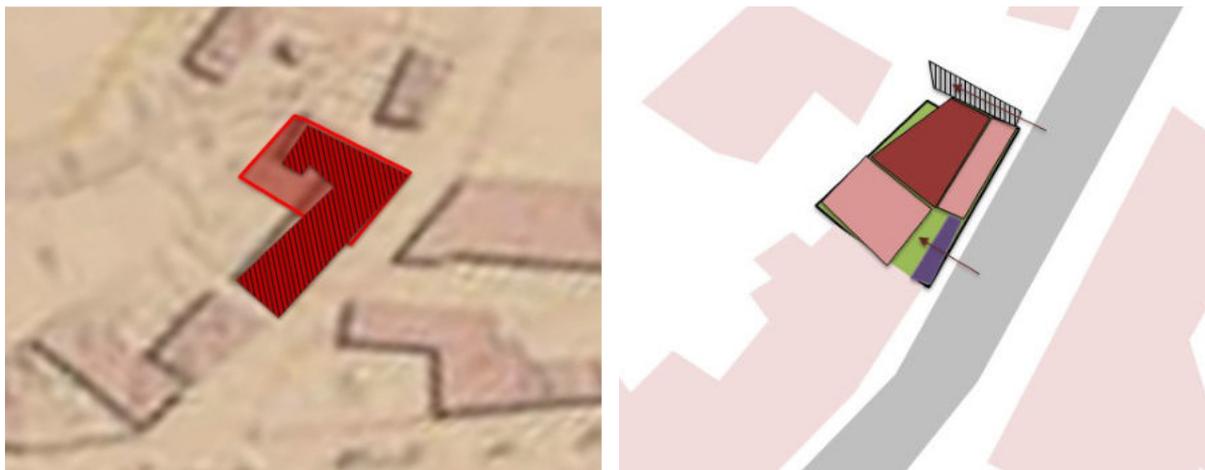
### Toiture

- Toiture à deux pans
- Rive de toiture sobre

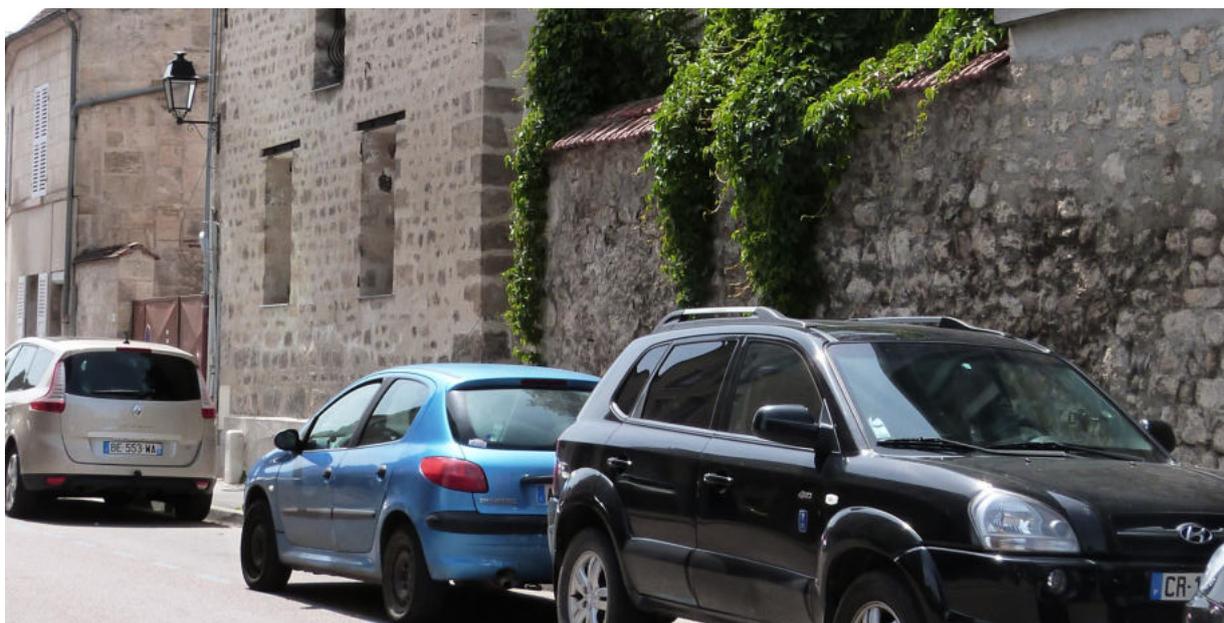
### Abords des bâtiments

- Mur haut en moellon surmonté d'un chaperon en tuile
- Escalier en pierre à l'arrière de la maison
- Dénaturation : Portail métallique opaque





**Évolution 1830-2018** : Cette maison rurale semble avoir remplacé un bâtiment plus important.



Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris

## Élément n°14

33, rue du Clos de Chars  
Parcelle B 113  
**Maison rurale**



- Au nord du bourg historique, au pied des coteaux boisés
- Ensemble composée d'une maison rurale et de son annexe agricole dans un terrain clos

### Maison rurale (1)

- Plan rectangulaire, avec extension récente RDC + 1 étage + combles
- Façade principale en moellon jointé en creux ; façade en pignon en moellon beurré à la chaux
- Percements rares et irréguliers de la façade arrière percements de forme rectangulaire, plus hauts que large ; assises en pierre, pare-vent en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate ; rive de toiture sobre
- Dénaturations : percements réguliers de la façade principale ; marquise ; percement du pignon ; façade de l'extension récente enduite

### Annexe agricole (2)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + combles
- Façade en moellon beurré à la chaux
- Percements rares et irréguliers
- Toiture à deux pans en tuile plate ; rive de toiture sobre

### Abords des bâtiments

- Mur haut en moellon jointé à la chaux surmonté d'un chaperon maçonné
- Portail en bois surmonté d'une bâtière en tuile plate
- Dénaturation : barre métallique au-dessus du mur ; pilastre soutenant le portail en pierre de taille jointé au ciment





**Évolution 1830-2018 :** Cette maison rurale existait en 1830, elle a fait l'objet d'une extension récente. L'annexe est plus récente.



## Élément n°15

51, rue Dory  
Parcelle AE 222  
**Maison rurale**



- Au sud du bourg historique, en limite de la vallée de la Viosne
- Ensemble composé de deux maisons rurales accolées avec décrochement des toitures

### Maison rurale en pignon sur rue (1)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble
- Façade principale en pierre de taille ; façade en pignon en moellon
- Façade arrière et pignon aveugle
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate ; souche de cheminée en brique
- Dénaturation : percements réguliers de la façade principale



### Maison rurale (2)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble
- Façade principale en moellon jointé en creux
- Percements irréguliers
- Façade arrière aveugle
- Assises en pierre et pare-vent persiennés en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate
- Dénaturations : façade en moellon jointé en creux au ciment ; garde-corps





**Évolution 1830-2018** : Les maisons rurales existaient en 1830.



Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris

## Élément n°16

67, rue de Dory  
Parcelles AE 204  
**Maison rurale**



- Au sud de la commune, en limite de la vallée de la Viosne
- Ensemble composé d'une maison rurale et d'une petite annexe implantée en retrait et en contrebas de la voie

### Maison rurale (1)

- Plan en croix ; RDC + 1 étage + comble
- Façade en moellon beurré à la chaux
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Toiture à deux pans en tuile mécanique ; rive de toiture sobre ; souche de cheminée en brique
- Dénaturation : percement du pignon ; percements réguliers en façade principale ; linteaux visibles ; garde-corps ; coffre de volet roulant ; huisseries en PVC ; débord de toiture



### Annexe (2)

- Plan rectangulaire ; RDC
- Façade en moellon enduite à la chaux
- Absence de percement
- Toiture à un pan en tuile plate

### Abords des bâtiments

- Dénaturation : muret bas en pierre surmonté d'une clôture en PVC





**Évolution 1830-2018 :** La maison rurale n'existait pas en 1830. Elle a remplacé un bâtiment antérieur implanté à l'alignement de la rue.



## Élément n°17

91, rue de Dory  
Parcelles AE 296  
**Maison rurale**



- Au sud de la commune
- Annexe agricole d'une maison rurale en pignon sur rue
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble

### Façade

- Façade en moellon beurré à la chaux et enduit en ciment
- Chaînages d'angles en pierre de taille
- Percements rares et irréguliers ; larges percements en façade principale
- Linteaux et pare-vent en bois



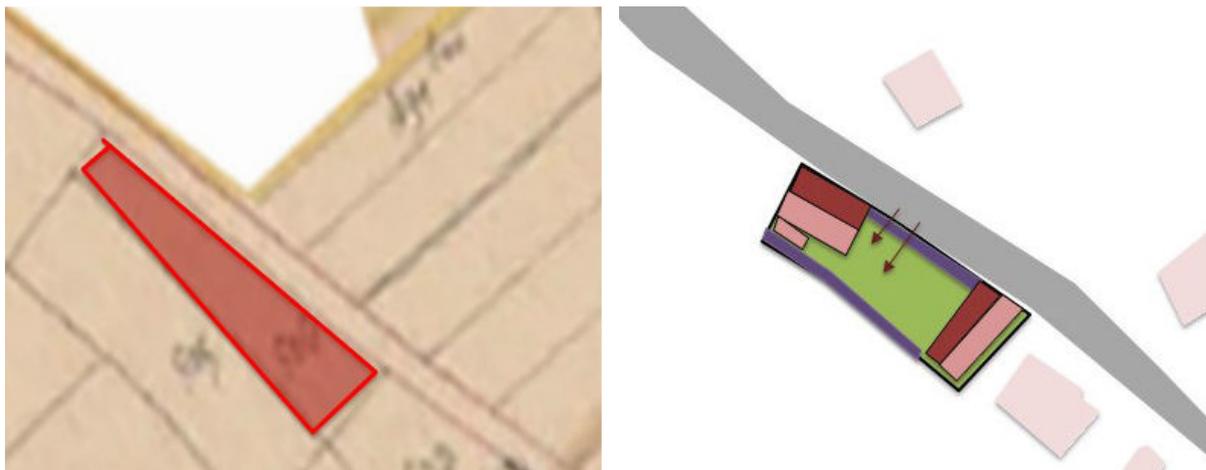
### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile mécanique
- Dénaturation : rive de toiture métallique

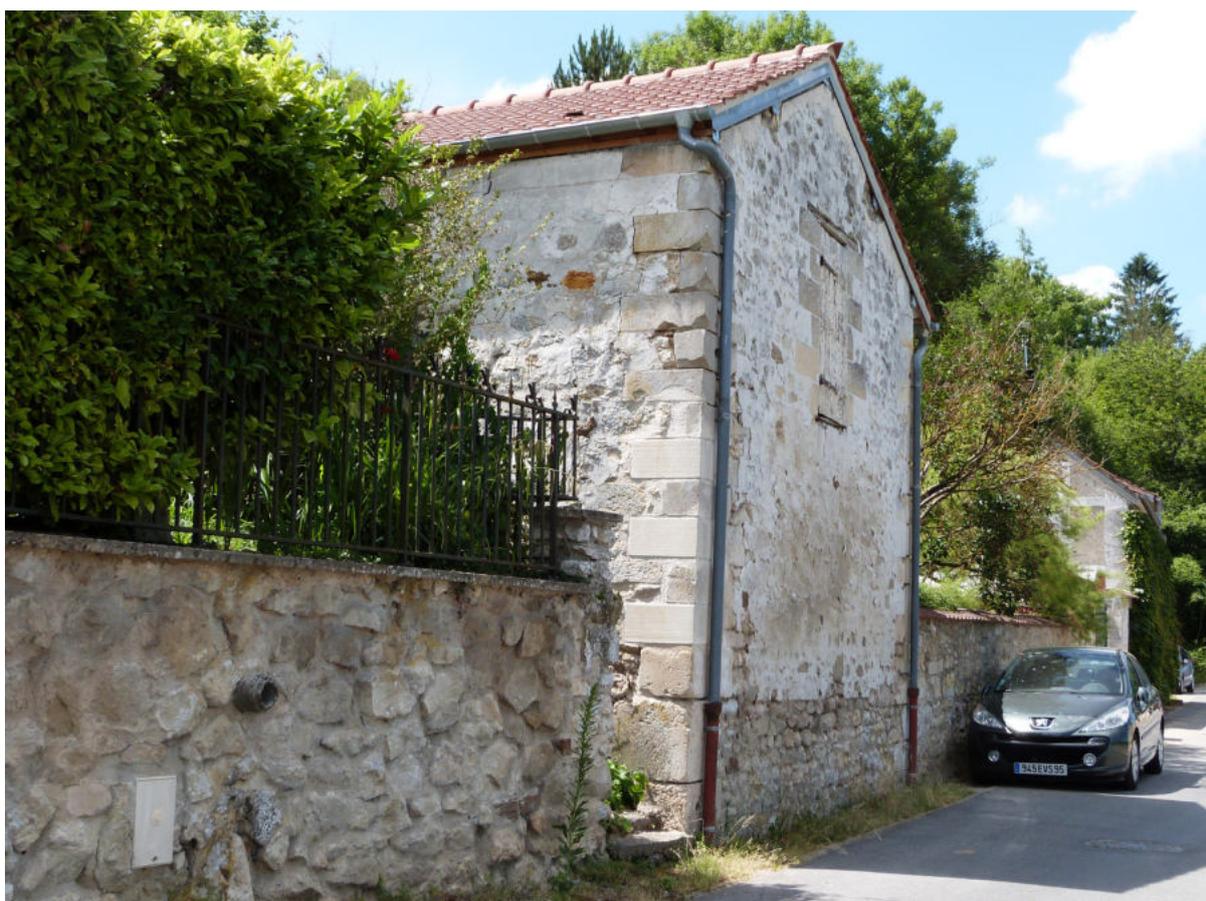
### Abords du bâtiment

- Mur haut en moellon jointé à la chaux surmonté d'un chaperon en tuile
- Portail et porte piétonne métalliques





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la maison rurale n'existait pas.



## Élément n°18

21 à 27, rue de la Gloriette  
Parcelles AC 52, 53, 54, 55 et 201  
**Linéaire de maisons rurales**



- Au sud-est du bourg historique ; au pied de la falaise
- Ensemble composé de cinq maisons rurales en pignon sur rue et accrochées à la roche
- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble

### Façades

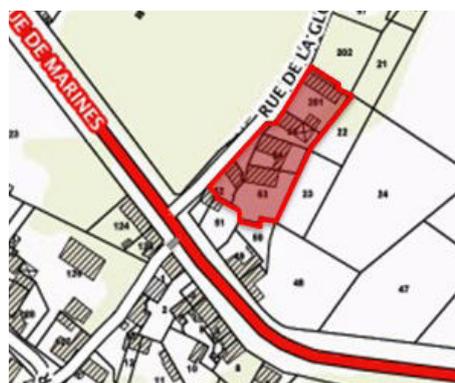
- Façades principales sur cour orientées au sud
- Façades principales en moellon ou en pierre de taille
- Pignon en moellon enduit ou jointé en creux
- Corniches et bandeaux plats
- Percements irréguliers des façades principales
- Assises en pierre ; pare-vent en bois
- Façades nord aveugle
- Dénaturations : percements de certains pignons ; percements plus larges que hauts ; huisseries à petits carreaux ; volets en écharpe

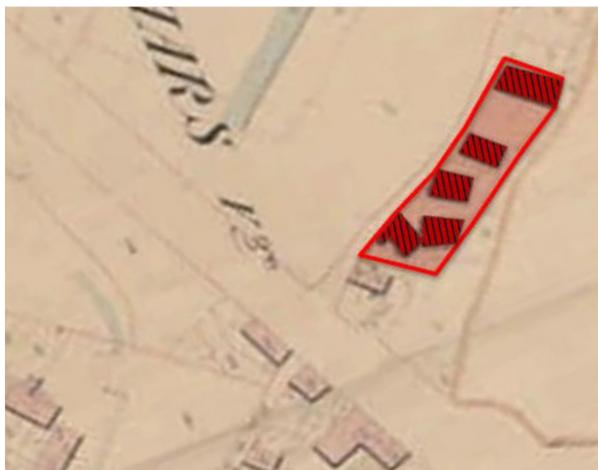
### Toitures

- Toitures à deux pans
- Tuile plate ou mécanique
- Rives de toiture sobre

### Abords des bâtiments

- Accès aux maisons par les cours
- En face, mur haut en moellon





**Évolution 1830-2018** : Les maisons rurales existaient en 1830.



*Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris*

## Élément n°19

15 à 19, rue du Clos de Chars  
Parcelles AB 92, 93, 263, 264

### Linéaire de maisons rurales



- Au nord du bourg historique
- Ensemble composé d'une maison rurale en pignon sur rue et de deux maisons rurales en retrait de la rue avec toiture filante
- Plans rectangulaires ; maison rurale en pignon plus haute que les maisons rurales en retrait

#### Maison rurale en pignon sur rue (1)

- Façades en moellon beurré à la chaux ; percements rares et irréguliers en mur gouttereau, de forme rectangulaire, plus hauts que larges ; assises en pierre et pare-vent en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate ; rive de toiture sobre souche de cheminée en brique
- Dénaturation : percements réguliers du pignon, huisseries en PVC



#### Maison rurale en retrait de la rue (2)

- Façade en moellon beurré à la chaux ; assises en pierre
- Toiture à deux pans en tuile plate
- Dénaturation : garde-corps

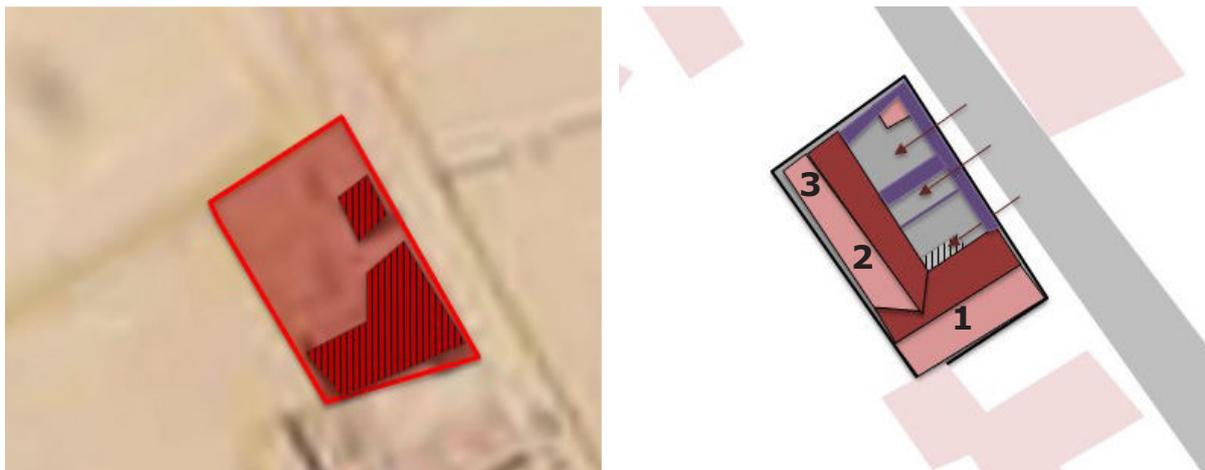
#### Maison rurale en retrait de la rue (3)

- Façade en moellon enduit au ciment ; percements de forme rectangulaire plus hauts que larges
- Toiture à deux pans en tuile plate ; souche de cheminée en brique
- Dénaturation : garde-corps



#### Abords des bâtiments

- Mur haut en moellon percé de portails et de portes piétonnes
- Mur haut en moellon surmonté d'un chaperon en tuile en limite séparative latérale



**Évolution 1830-2018 :** En 1830, un bâtiment existait à l'emplacement de la maison rurale en pignon. Les deux autres maisons rurales n'existaient pas.



## Élément n°20

10, rue de l'église  
Parcelle AC 91  
**Maison de bourg**



- Au cœur du bourg historique, dans la rue qui mène à l'église
- Maison de bourg à l'alignement de la voie
- Plan rectangulaire ; RDC + 2 étages + comble

### Façade

- Façade enduite à la chaux
- Ordonnancement régulier des percements ; de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Ancienne vitrine surmonté d'un linteau en bois en rez-de-chaussée
- Assises en pierre ; pare-vents en bois



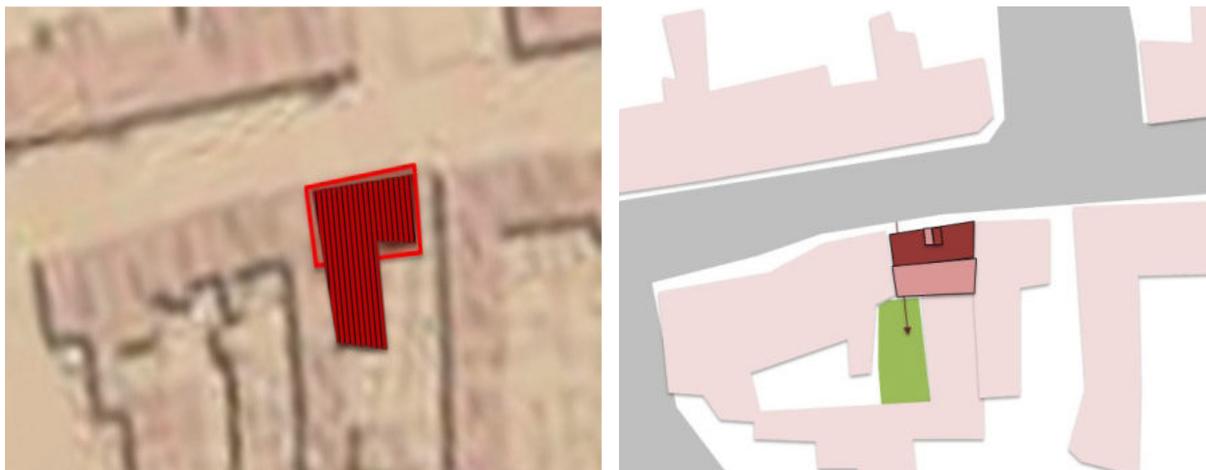
### Toiture

- Toiture deux pans
- Lucarne bâtière engagée dans le mur dont la structure en bois est apparente

### Abord des bâtiments

- Accès à la cour arrière par un percement ouvert traversant le bâti en rez-de-chaussée





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, un bâtiment existait à l'emplacement actuel de la maison de bourg.



## Élément n°21

38, rue de l'église  
Parcelle AC 160  
**Maison de bourg**



- Au nord-est du bourg historique
- Maison de bourg en pignon sur rue
- Plan rectangulaire ; RDC + 2 étages + comble

### Façades

- Façade principale en pierre de taille
- Façade en pignon en moellon ; chaîne étrière en pierre de taille
- Corniche et bandeaux maçonnes
- Ordonnancement régulier des percements de dimension décroissante hiérarchisant les étages
- Assises en pierre ;
- Dénaturations : percements du pignon, moellons visibles sur la façade en pignon



### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile
- Souche de cheminée en brique

### Abords des bâtiments

- Mur haut en moellon adossé au bâtiment, en retrait du pignon





**Évolution 1830-2018** : La maison de bourg existait en 1830.



*Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris*

## Élément n°22

77, rue de l'église  
Parcelles AC 137 et 139  
**Maison de bourg**



- Au nord-est du bourg historique, en haut de la rue de l'église
- Ensemble composé d'une maison de bourg à l'alignement de la rue et d'une annexe en retrait

### Maison de bourg (1)

- Maison de bourg composée de deux volumes bâtis
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble
- Façade principale enduite à la chaux ; bandeau maçonné
- Façade en pignon en moellon beurré à la chaux
- Toiture à deux pans en tuile plate ; rive de toiture maçonnée ; souche de cheminée en brique

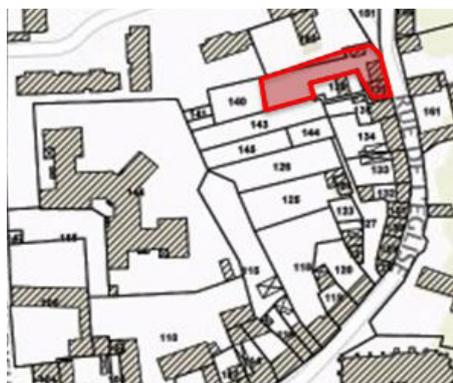


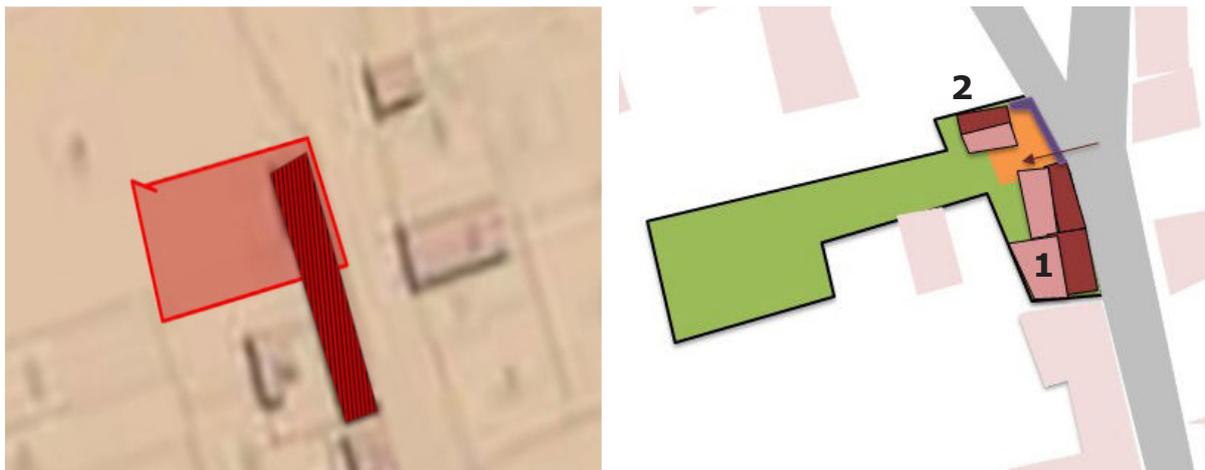
### Annexe (2)

- Plan rectangulaire ; RDC + comble
- Façades en moellon beurré à la chaux
- Un seul percement en pignon ; linteau et pare-vent en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate ; rive de toiture maçonnée

### Abords des bâtiments

- Mur en moellon beurré à la chaux percé d'un portail en bois





**Évolution 1830-2018** : La maison de bourg existait en 1830 mais l'annexe est plus récente.



## Élément n°23

5, rue de Gisors  
Parcelle AD 166  
**Maison de bourg**



- Au cœur du bourg historique, au carrefour de la route départementale et de la voie ferrée
- Ensemble composée d'une maison de bourg à l'alignement de la voie et d'un bâtiment perpendiculaire qui longe la voie ferrée

### Maison de bourg (1)

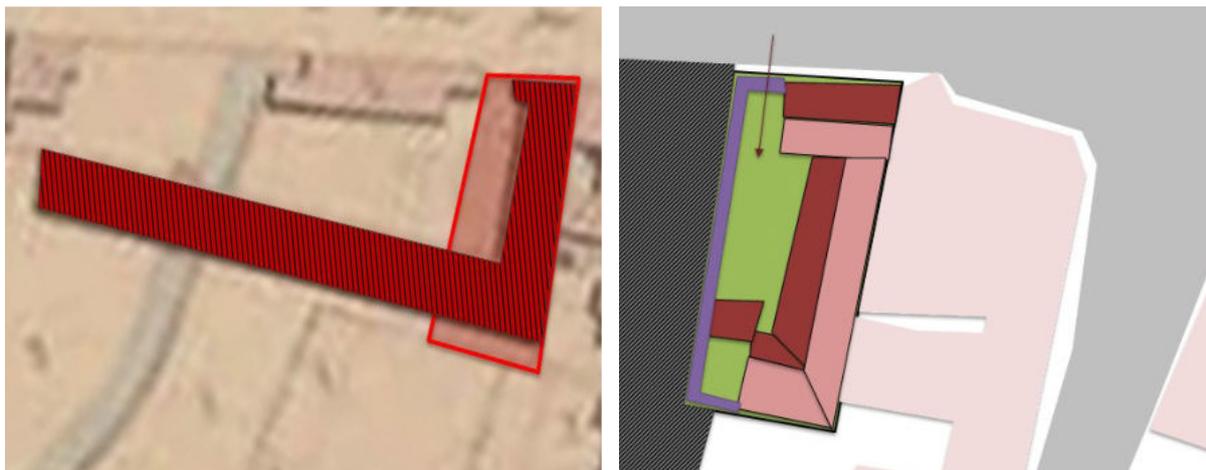
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble
- Façade principale en pierre de taille, enduite à la chaux dans sa partie inférieure (rez-de-chaussée)
- Pignon enduit au plâtre
- Bandeau plat ; corniche
- Ordonnancement régulier des percements, de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre, garde-corps en fer forgés
- Toiture à deux pans en tuile plate
- Dénaturations : huisseries en PVC



### Bâtiment perpendiculaire (2)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble
- Façade en pierre de taille
- Toiture à deux pans en tuile mécanique
- Lucarne à capucine engagée dans le mur
- Poulie





**Évolution 1830-2018 :** La maison de bourg existait en 1830. Le bâtiment en angle se prolongeait jusqu'au-delà de la voie ferrée.



## Élément n°24

9 et 11, rue de Gisors  
Parcelles AB 183 et 184  
**Maisons de bourg**



- Au cœur du bourg historique
- Ensemble composé de deux maisons de bourg à l'alignement de la rue
- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble

### Maison à l'ouest

- Façade enduite en plâtre (mauvais état)
- Corniche ; bandeau plat
- Ordonnancement régulier des percements
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate
- Deux souches de cheminée en brique



### Maison à l'est

- Façade enduite
- Percements réguliers
- Assises en pierre
- Toiture à deux pans en tuile plate
- Souche de cheminée en brique
- Dénaturation : linteaux en bois visibles ; volets en écharpe





**Évolution 1830-2018** : En 1830, les maisons de bourg n'existaient pas.



## Élément n°25

19, rue de Gisors  
Parcelle AD 190  
**Maison de bourg**



- Au cœur du bourg historique
- Maison de bourg à l'alignement de la rue
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble à surcroît

### Façades

- Façade en pierre de taille
- Corniche et bandeaux maçonnés
- Ordonnement régulier des percements ; de forme rectangulaire, plus hauts que larges ; œils-de-bœuf dans l'axe des travées
- Pare-vent persiennés en bois, garde-corps en fer forgé



### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile plate
- Souches de cheminée rectangulaires en brique





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la maison de bourg n'existait pas.



## Élément n°26

35, rue de Gisors  
Parcelle AD 242  
**Maison de bourg**



- Au cœur du bourg historique, à l'angle de deux rues
- Maison de bourg à l'alignement de la voie avec extension latérale
- Plan rectangulaire ; RDC + 2 étages + comble, avec un rez-de-chaussée plus élevé que le rez-de-jardin

### Façades

- Façades principales en pierre de taille
- Pignon ouest en moellon jointé en creux à la chaux
- Bandeaux maçonnés entre les étages ; corniche
- Ordonnancement symétrique des percements
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; Pare-vent persiennés en bois ;
- Dénaturation : coffres de volet roulant et huisseries en PVC

### Toitures

- Toiture à deux pans
- Tuile plate
- Souches de cheminée en brique dans l'axe des pignons
- Toiture en appentis pour l'extension

### Abords du bâtiment

- Mur haut en moellon





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la maison de bourg n'existait pas.



*Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris*

## Élément n°27

80, rue de Gisors

Parcelle AD 23

### Maison de bourg



- À l'ouest du bourg historique, en limite de la partie urbanisée
- Maison de bourg en retrait de la voie
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble

#### Façades

- Façade principale en pierre de taille
- Pignon en moellon beurré à la chaux
- Corniche et bandeaux maçonnés
- Ordonnancement régulier des percements
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Fenêtres à six carreaux
- Assises maçonnés, pare-vent persiennés en bois à l'étage

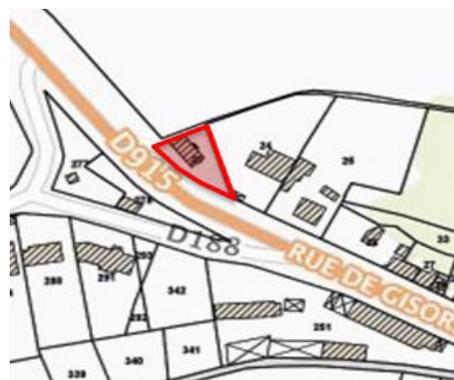


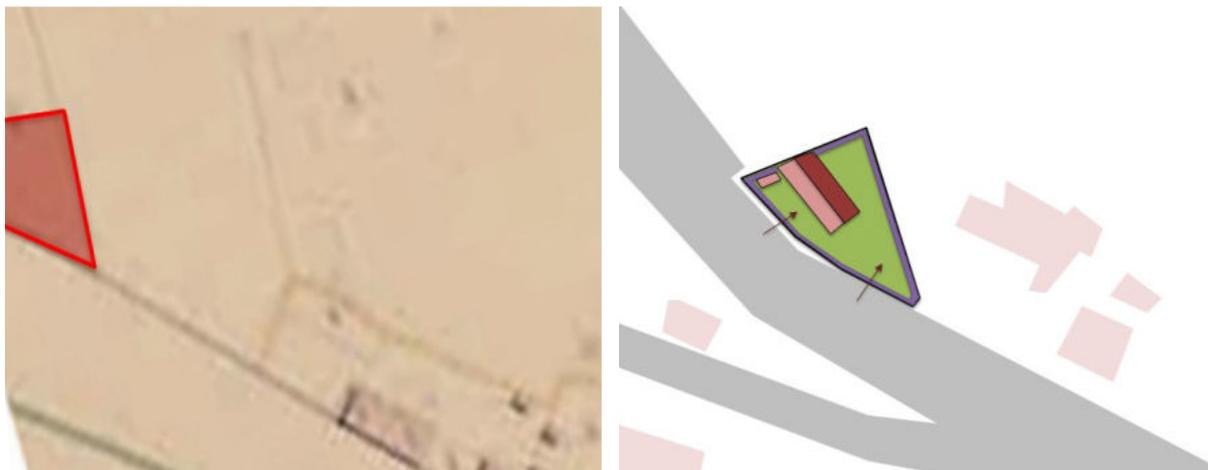
#### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile plate
- Souche de cheminée en brique dans l'axe du pignon

#### Abords du bâtiment

- Mur haut en moellon beurré à la chaux surmonté d'un chaperon maçonné
- Portillon métallique encadré de pilastres en pierre de taille
- Jardinnet à l'avant de la maison de bourg
- Dénaturation : porte de garage percée dans le mur haut en moellon et linteau en bois visible
- Abri en appentis





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la maison de bourg n'existait pas.



## Élément n°28

21, rue du Clos de Chars  
Parcelle AB 118  
**Maison de bourg**



- Au nord bourg historique, au pied des coteaux boisés
- Maison de bourg en retrait de la rue, sur un terrain en forte pente
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble

### Façades

- Façade principale en moellon jointés en creux
- Pignon en moellon beurré à la chaux
- Bandeaux et chaînages d'angles en pierre de taille
- Ordonnancement symétrique des percements en trois travées
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois
- Dénaturation : percement du pignon



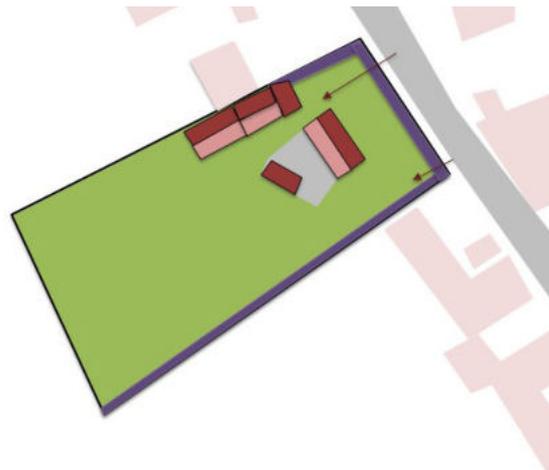
### Toiture

- Toiture à deux pans ; en saillie sur les pignons
- Tuile plate
- Souche de cheminée en brique

### Abords

- En limite avec la rue, mur haut en moellon jointé en creux à la chaux, surmonté d'une grille en fer forgé
- En limite latérale, mur haut en moellon surmonté d'un chaperon maçonné
- Portail en fer forgé





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la maison de bourg n'existait pas.



## Élément n°29

29 bis et 31, rue de la Gloriette  
Parcelles AC 51 et 52  
**Maisons de bourg**



- Au sud-est du bourg historique
- Ensemble composé de deux maisons de bourg
- Plans rectangulaires ; RDC surélevé + comble

### Façades

- Façades principales en pierre de taille en partie enduites en plâtre
- Pignon en moellon
- Ordonnancement régulier des percements
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; pare-vent en bois
- Œils-de-bœuf sous les combles de la seconde maison
- Corniche décorée et niche abritant une vierge sur la façade de la première maison
- Dénaturations : gouttière traversant le pignon

### Toitures

- Toitures filantes à deux pans
- Tuile mécanique
- Souche de cheminée en brique dans l'axe du pignon
- Dénaturation : lucarne rampante engagée dans le mur

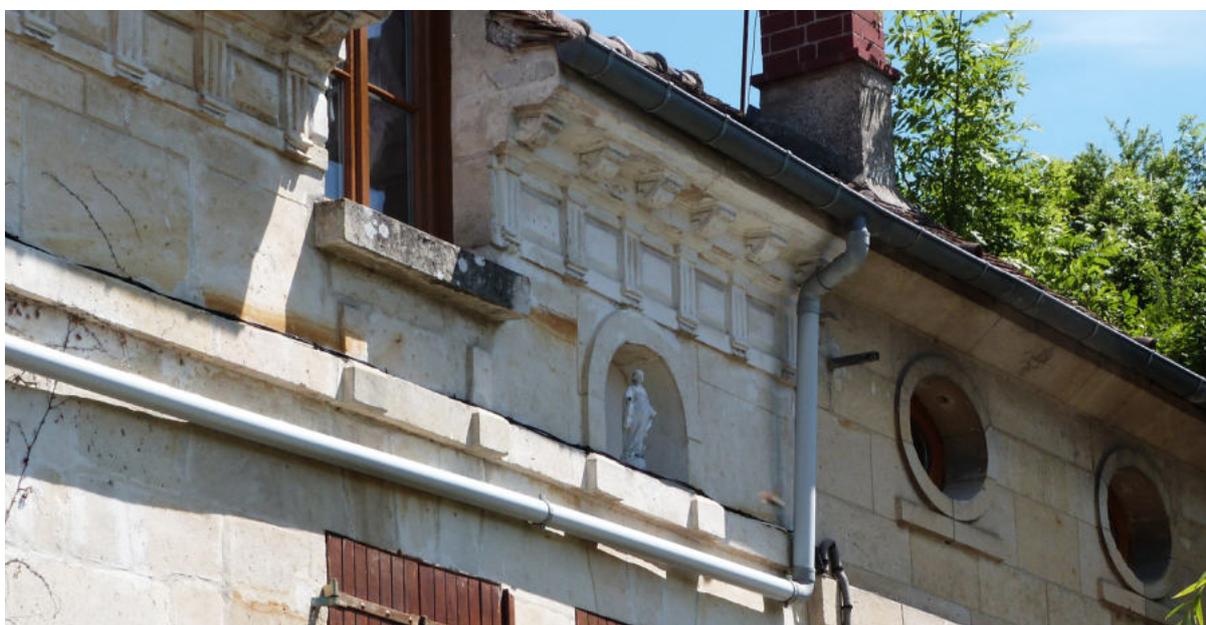
### Abords des bâtiments

- Jardinnet à l'avant des maisons de bourg





**Évolution 1830-2018** : Les maisons de bourg existaient en 1830.



## Élément n°30

6, sente de la Maladrie  
Parcelle AH 24  
**Maison de bourg**



- À l'entrée sud du bourg historique, perpendiculaire à la falaise
- Maison de bourg légèrement en retrait de la voie dont le pignon est orienté vers la rue
- Plan rectangulaire ; RDC surélevé + 1 étage + comble

### Façades

- Façade en pierre de taille enduite
- Corniche
- Ordonnancement régulier des percements, de forme rectangulaire, plus haut que large
- Linteaux en pierre ; assises maçonneries ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps fer forgé
- Porte d'entrée accessible par un perron et surmontée d'une marquise en verre et fer forgé
- Dénaturation : enduit en ciment

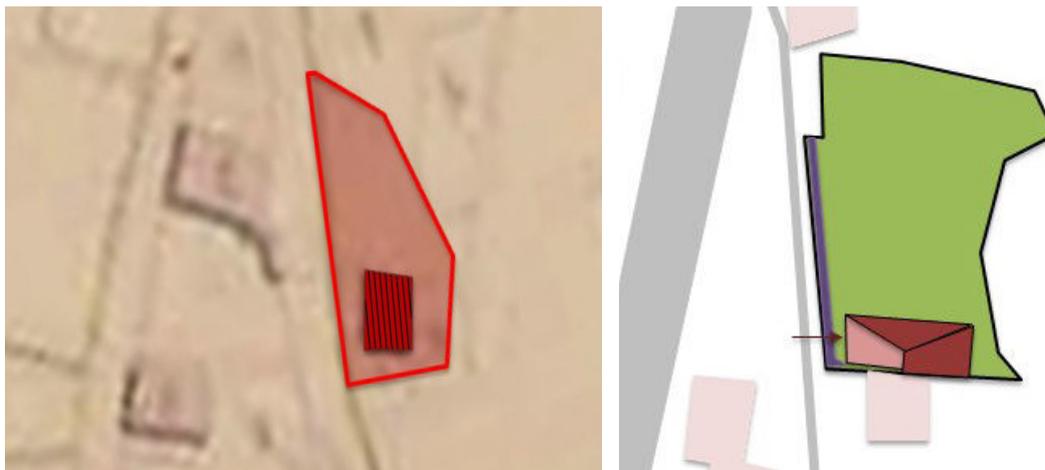
### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Tuile mécanique

### Abords du bâtiment

- Mur bahut en pierre





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, un bâtiment existait dans une implantation différente de la maison de bourg.

## Élément n°31

2, rue André Baleyrier  
Parcelles AD 305-306  
**Maison de bourg**



- Au sud du bourg historique
- Ensemble composé de deux maisons de bourg à l'alignement de la rue
- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble

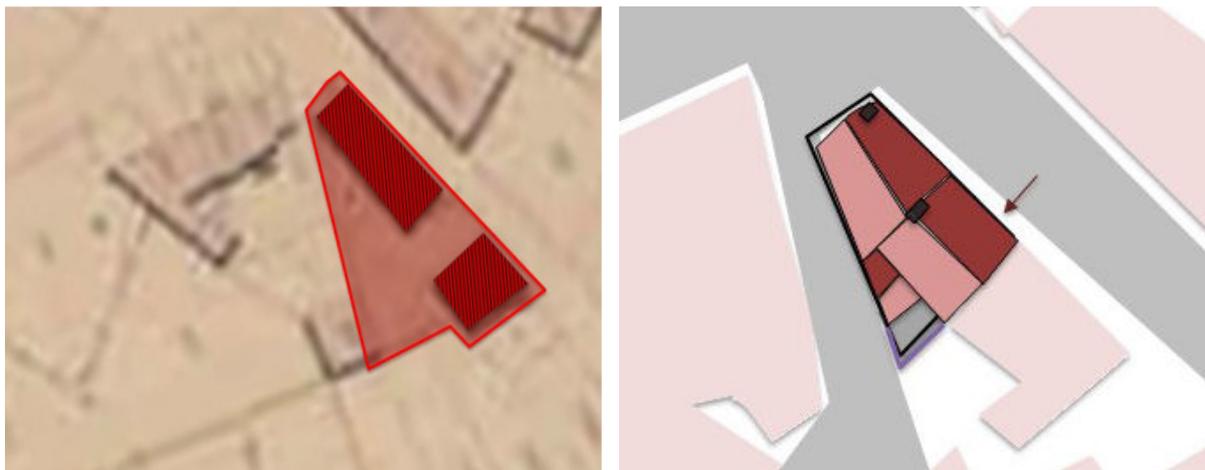
### Façades

- Façades en moellon jointé en creux
- Assises en pierre
- Dénaturations : percement du pignon ; encadrements de baies en ciment ; huisseries en PVC ; garde-corps

### Toiture

- Toitures à deux pans
- Tuile mécaniques





**Évolution 1830-2018 : En 1830, un bâtiment existait à l'emplacement actuel de la maison de bourg.**



*Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris*

## Élément n°32

37, rue André Baleyrier  
Parcelles AE 43 et 44  
**Maisons de bourg**



- À l'entrée sud du bourg historique, au pied de la falaise
- Ensemble composé de deux maisons de bourg en retrait de la rue, avec toitures filantes
- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble

### Maison au nord (1)

- Façade enduite
- Ordonnancement régulier des percements,
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en bois
- Toiture à deux pans en ardoise ; souche de cheminée en brique
- Dénaturations : enduit banc vif ; percements plus larges que hauts en rez-de-chaussée ; linteaux visibles ; huisseries à petits carreaux



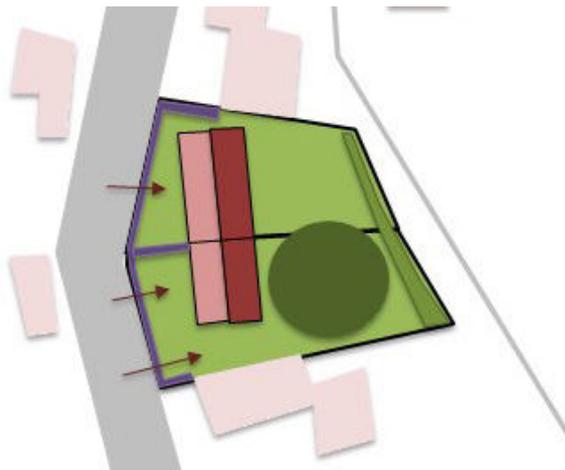
### Maison au sud (2)

- Façade enduite
- Ordonnancement régulier des percements, de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; pare-vent en bois ;
- Toiture à deux pans en ardoise ; souche de cheminée en brique



### Abords des bâtiments

- Mur bahut en moellon surmonté d'une grille
- Portillons métalliques



**Évolution 1830-2018** : En 1830, les maisons de bourg n'existaient pas. Elles ont remplacé des bâtiments antérieurs.



## Élément n°33

41, rue André Baleyrier  
Parcelle AE 45  
**Maison de bourg**



- À l'entrée sud du bourg historique, au pied de la falaise
- Maison de bourg en retrait de la rue
- Plan en L ; RDC surélevé + 1 étage + comble à surcroît

### Façades

- Façade principale sur rue en pierre de taille
- Façades secondaires sur jardin en moellon avec bandeaux en pierre de taille
- Ordonnancement symétrique des percements en trois travées avec dessin de façade reprenant le motifs des percements pour respecter la régularité des travées
- Percement de forme rectangulaire et en œils-de-bœuf dans l'axe des travées sous les combles
- Assise en pierre ; encadrements de baie ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Porte d'entrée accessible depuis un perron en pierre et surmontée d'une verrière qui couvre le rez-de-chaussée
- Dénaturations : moellons visibles ; aile en angle postérieure à la construction principale avec façade en moellon jointé en creux, percements plus larges que hauts et volets métalliques repliables

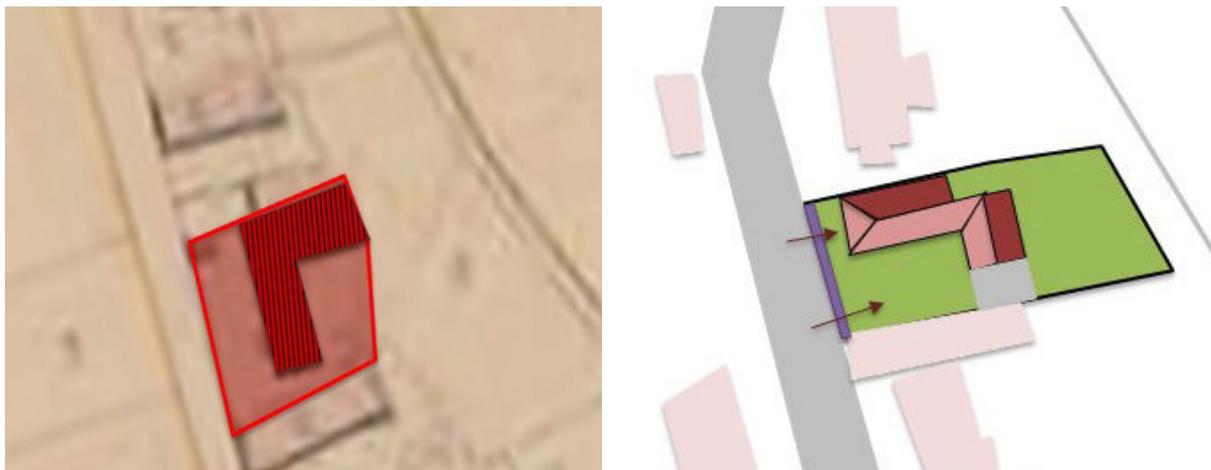
### Toiture

- Toiture à deux pans en croupe
- Tuile mécanique
- Souches de cheminée en brique

### Abords du bâtiment

- Mur bahut en moellon jointé en creux à la chaux surmonté d'une grille en fer forgé
- Portail et portillon métalliques encadrés de pilastres en brique





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la maison de bourg n'existait pas. Elle a remplacé un bâtiment antérieur.



## Élément n°34

15, rue de l'église  
Parcelle AD 104

### Maison de bourg avec boutique et annexe agricole



- Au cœur du bourg historique, en angle
- Ensemble composé d'une maison de bourg avec boutique à l'angle de deux rues et d'une annexe agricole à l'alignement de la voie

#### Maison de bourg avec boutique (1)

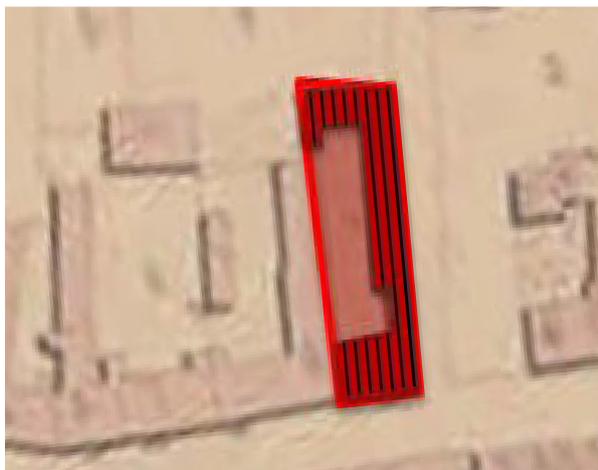
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble
- Façade principale en brique
- Façades secondaires enduites
- Corniche ; chaînage d'angles, bandeaux et encadrements de baie en pierre de taille
- Ordonnancement régulier des percements ; pare-vent persiennés en bois
- Devanture en bois
- Toiture à trois pans en ardoise ; lucarne rampante à fronton ; souche de cheminée rectangulaire en brique décorée



#### Annexe agricole (2)

- Façade en moellon beurré à la chaux
- Percements rares et irréguliers
- Toiture à deux pans en tuile plate ; lucarne bâtière et lucarne à capucine engagée dans le mur





**Évolution 1830-2018** : La maison de bourg existait en 1830. Elle faisait partie d'un ensemble bâti plus important.



## Élément n°35

1, rue de Gisors  
Parcelle AD 164

### Maison de bourg avec boutique



- Au cœur du bourg historique, à l'angle de deux voies
- Maison de bourg avec boutique à l'alignement de la rue
- Plan en L ; RDC + 1 étage + comble

#### Façade

- Façade en pierre de taille, en partie enduite
- Corniche ; soubassement de corniche
- Anciennes inscriptions partiellement effacées
- Ordonnancement régulier des percements
- Percement de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Dénaturation : huisseries en PVC



#### Toiture

- Toiture à la Mansart
- Ardoises
- Lucarnes dans l'axe des travées de la façade





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, un bâtiment existait à l'endroit de la maison de bourg.



## Élément n°36

4, rue de Marines  
Parcelle AD 114

### Maison de bourg avec boutique



- Au cœur du bourg historique, au carrefour de deux rues
- Maison de bourg avec boutique à l'alignement de la rue
- Plan carré ; RDC + 1 étage + comble

#### Façades

- Façades enduites (très mauvais état) ;
- Corniche
- Ordonnancement régulier des percements
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre et garde-corps en fer forgé
- Devanture de boutique avec soubassement en brique
- Plusieurs traces d'enseignes peintes en partie effacées
- Dénaturations : moellons visibles

#### Toiture

- Toiture dissymétrique à quatre pans
- Ardoise





**Évolution 1830-2018** : La maison de bourg existait en 1830. Certaines constructions ont disparu.



Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris

## Élément n°37

13 à 17, rue de Gisors  
Parcelles AD 185, 186 et 188

### Linéaire de maisons de bourg avec boutique



- Au cœur du bourg historique
- Ensemble composée de trois maisons de bourg avec boutique
- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble

#### Maison de bourg à l'ouest (1)

- Façade enduite
- Ordonnancement régulier des percements, de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate



#### Maison de bourg au centre (2)

- Façade enduite ; corniche en plâtre
- Anciennes inscriptions partiellement effacées
- Ordonnancement régulier des percements, de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; pare-vent en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate

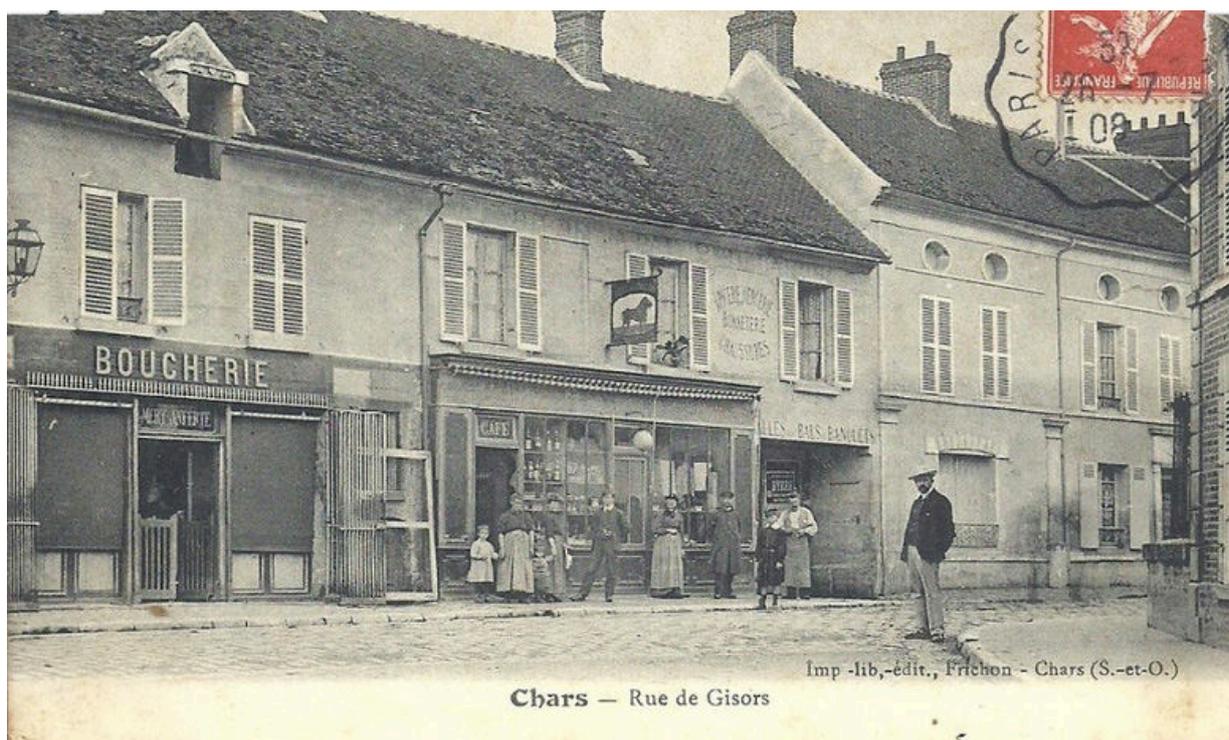


#### Maison de bourg avec boutique, à l'est (3)

- Façade en pierre de taille ; corniche
- Ordonnancement régulier des percements, de forme rectangulaire, plus hauts que larges ; assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Devanture de boutique en rez-de-chaussée
- Porte charretière
- Toiture à deux pans en tuile plate
- Dénaturation : lucarne à capucine



**Évolution 1830-2018 :** En 1830, les maisons de bourg n'existaient pas.



Imp -lib,-édit., Frichon - Chars (S.-et-O.)

**Chars — Rue de Gisors**

## Élément n°38

46 à 62, rue de l'église  
Parcelles AC 116, 117, 118, 119, 120, 128, 129, 130 et 131  
**Linéaire de maisons de bourg**



- Au cœur du bourg historique, en face de l'église
- Ensemble composé d'un alignement de maisons de bourg
- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble

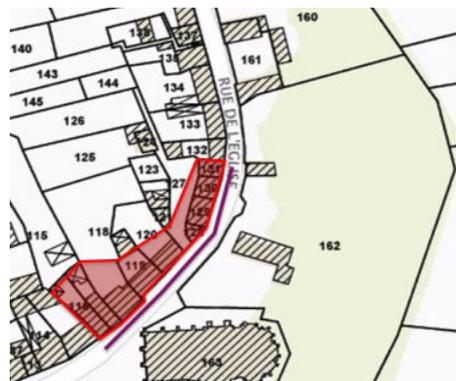
### Façades

- Diversité des façades : en moellon jointé en creux avec encadrements de baie en pierre de taille (partie sud-ouest du linéaire) ; façades en pierre de taille (partie nord-est du linéaire)
- Ordonnancement régulier des percements
- Dénaturations : linteaux en bois visibles ; pare-vent en écharpe



### Toiture

- Toiture filante pour la partie sur-ouest du linéaire
- Tuile plate et tuile mécanique
- Lucarnes bâtières engagées dans le mur
- Souches de cheminée en brique





**Évolution 1830-2018** : Le linéaire de maison de bourg existait en 1830.



## Élément n°39

31 à 35, rue du Docteur Dubois  
Parcelles AE 16, 19 et 317

### Linéaire de maisons de bourg



- Au sud du bourg historique
- Ensemble constitué d'un alignement de trois maisons sur une place

#### Maison à l'ouest (1)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble à surcroît
- Façade en pierre de taille ; bandeaux et corniche
- Ordonnancement régulier des percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges ; œils-de-bœuf sous les comble dans l'axe des travées
- Assises en pierre
- Toiture à deux pans en tuile plate
- Dénaturation : percements plus larges que hauts au rez-de-chaussée



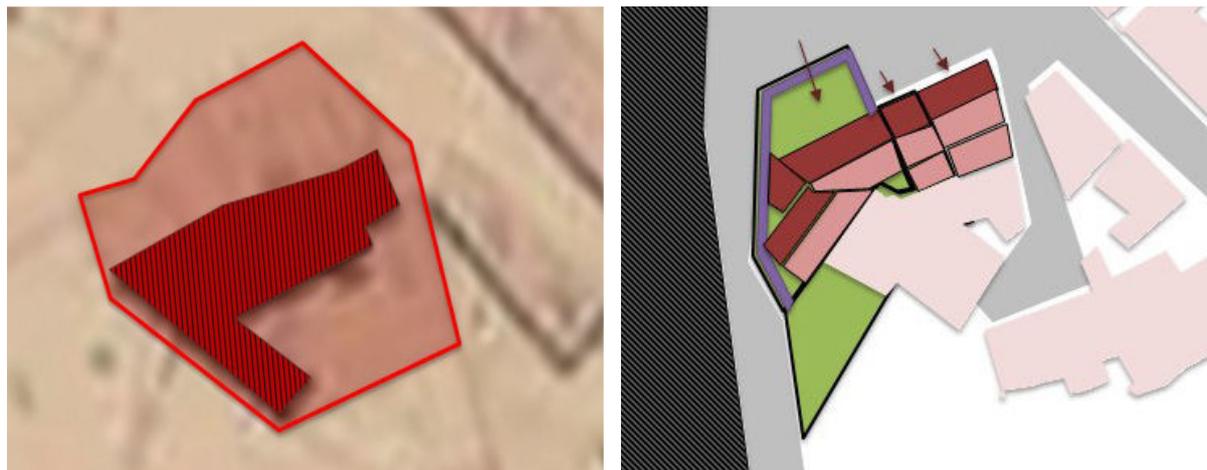
#### Maison au centre (2)

- Plan rectangulaire ; RDC + 2 étages + comble
- Façade en brique ; bandeaux et chaînages d'angles
- Ordonnancement régulier des percements en une seule travée ; percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Linteau cintré en brique polychrome ; pare-vent persiennés en bois
- Toiture à deux pans en tuile plate



#### Maison à l'est (3)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble
- Façade en pierre de taille ; bandeau plat
- Ordonnancement régulier des percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Encadrements de baie en brique polychrome ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Toiture à deux pans en tuile plate
- Dénaturations : façade enduite au ciment
- Mur bahut en moellon surmonté d'une grille métallique et percé d'un portillon



**Évolution 1830-2018** : Des bâtiments se trouvaient à cet endroit en 1830.



## Élément n°40

**1 à 9, rue du Général Leclerc**  
Parcelles AD 72, 73, 74, 75, 76 et 77  
**Linéaire de maisons de bourg**



- Au cœur du bourg historique
- Ensemble constitué d'un alignement de maisons de bourg mitoyennes à l'alignement de la voie, dont une maison avec pignon à redent à l'angle de la rue de Gisors
- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble

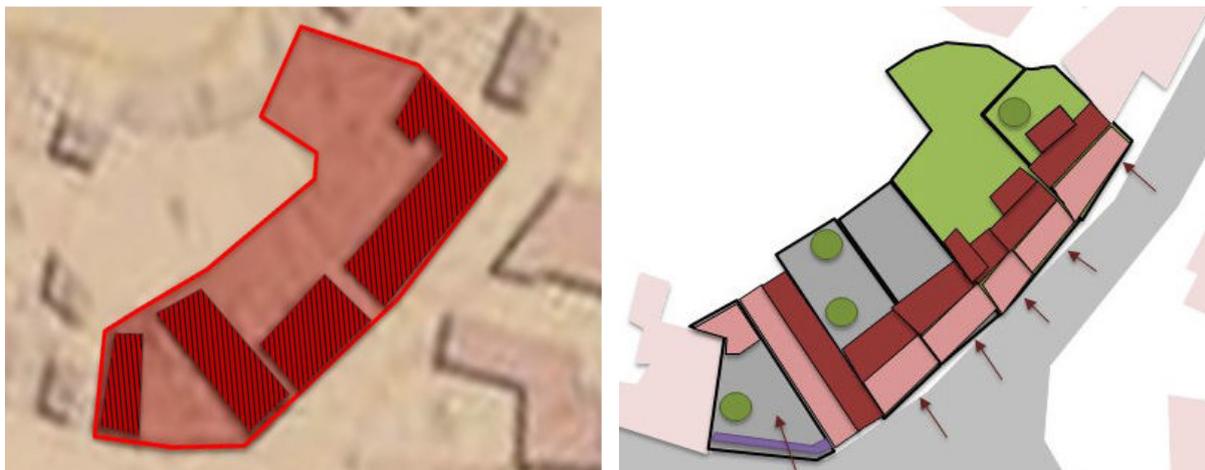
### Façades

- Diversité des façades : en moellon enduit, en pierre de taille ou en brique
- Bandeaux et corniche
- Ordonnancement régulier des percements
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; encadrements de baie ; pare-vent persiennés en bois
- Dénaturations : garde-corps en bois et fer forgé

### Toitures

- Toitures à deux pans
- Tuile plate et ardoise
- Souches de cheminée en brique





**Évolution 1830-2018 :** Une partie des maisons de bourg existait en 1830. Certaines constructions sont plus récentes ou ont été transformées.



## Élément n°41

**14 à 74, rue de Gisors**  
Parcelles AD 26, 27, 28, 29, 30, 31, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44,  
50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 68, 69, 70, 71, 324, 325

### Linéaire de maisons de bourg et d'immeubles de bourg



- À l'ouest du bourg historique
- Ensemble composé de maisons de bourg et d'un immeuble de bourg qui dessine un important linéaire bâti
- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble, excepté pour les immeubles de bourg en RDC + 2 étages + comble

#### Façades

- Diversité des façades : en moellon jointé en creux, en pierre de taille, rocaillage, enduite
- Ordonnement régulier des percements ; portes charretières
- Pare-vent en bois, garde-corps en bois et fer forgé
- Soubassement, encadrements de percements et dessins d'angle en pierre de tailles et plâtre
- Dénaturations : moellons visibles sur certaines façades

#### Toitures

- Pour les maisons de bourg : toitures deux pans en tuile plate ou mécanique et souches de cheminée en brique
- Pour les immeubles de bourg : toiture à la Mansart, en ardoise avec lucarnes bâtières





**Évolution 1830-2018** : Le linéaire de maisons de bourg et d'immeubles de bourg existait en 1830.



## Élément n°42

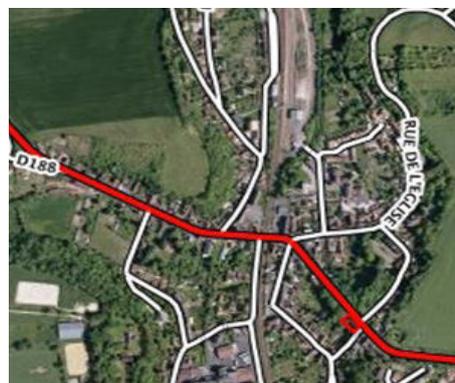
14 à 38, rue de Marines  
Parcelles AH 1 à 8 et AD 124-125  
**Linéaire de maisons de bourg**



- Au sud-est du bourg historique
- Linéaire composé de deux ensembles de maisons de bourg mitoyennes et d'une maison de bourg isolée
- Maisons de bourg à l'alignement de la rue

### Ensembles de maisons de bourg mitoyennes (1 et 2)

- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble
- Diversité des façades : en moellon et pierre de taille ; enduites pour certaines
- Corniches et bandeaux
- Ordonnancement régulier des percements
- Assises en pierre ; garde-corps en bois et fer forgé
- Dénaturations : linteaux en bois visibles ; pare-vent en écharpe
- Toiture à deux pans en tuile plate
- Lucarne bâtière engagée dans le mur
- Souche de cheminée



### Maison de bourg isolée (3)

- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble
- Façade en pierre de taille
- Corniche
- Ordonnancement symétrique des percements
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en bois et fer forgé
- Toiture à quatre pans en ardoise
- Épis de faîtage en zinc
- Deux souches de cheminée en brique positionnées de manière symétrique





**Évolution 1830-2018** : Certaines maisons de bourg existaient en 1830 tandis que d'autres sont plus récentes.



*Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris*

## Élément n°43

15 à 21, rue du Général Leclerc

Parcelles AD 81 à 84

### Linéaire de maisons de bourg



- Au cœur du bourg historique
- Ensemble composé de maisons de bourg à l'alignement de la voie
- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble

#### Façades

- Diversité de façades : en pierre de taille, rocaillage, enduites à la chaux
- Ordonnancement régulier des percements
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Soubassements, encadrements de baies en plâtre
- Dénaturations : enduit en ciment ; volets en écharpe

#### Toitures

- Toitures deux pans
- Tuile mécanique
- Souches de cheminée en brique

#### Abord des bâtiments

- Linéaire bâti prolongé par un mur haut en moellon au sud





Évolution 1830-2018 : Les maisons de bourg existaient en 1830. Les annexes ont disparu.



Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris

## Élément n°44

1, 3 et 5, rue de la Villetterte  
Parcelle AD 120, 121, 124

### Linéaire de maisons de bourg



- Au nord du bourg historique, au pied des coteaux boisés
- Ensemble composé de trois maisons de bourg à l'alignement de la voie
- Plans carré et rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble,

#### Façades

- Façades en moellon enduites à la chaux
- Corniches
- Sur la façade centrale : bandeau plat et encadrements de baie
- Ordonnancement régulier des percements ; porte charretière sur la maison centrale
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; Pare-vent en bois ; garde-corps en fer forgé
- Dénaturation : moellon rejointé au ciment pour la maison à l'ouest



#### Toitures

- Toiture à deux et trois pans
- Tuile plate
- Souches de cheminée

#### Abords du bâtiment

- Mur bahut en moellon surmonté d'une grille métallique et jardinet pour la maison au sud





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, un alignement bâti existait à cet endroit.



Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris

## Élément n°45

14, rue Dory  
Parcelles AD 215, 216 et 217

### Cour commune, maisons rurales et maison de bourg



- Au sud-ouest du bourg historique
- Cour commune sur laquelle s'ouvrent une maison de bourg à l'entrée et deux maisons rurales

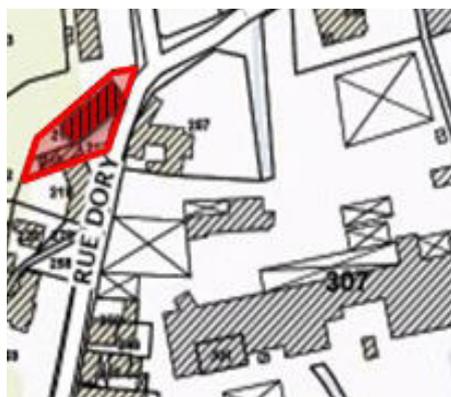
#### Maison de bourg (1)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble à surcroît
- Façade en pierre de taille ; corniche ; bandeaux
- Ordonnancement régulier des percements en travées percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges ; fenêtres à six carreaux ; assises en pierre
- Porte charretière ; poulie
- Toiture à deux pans en tuile mécanique
- Dénaturation : volets en écharpe



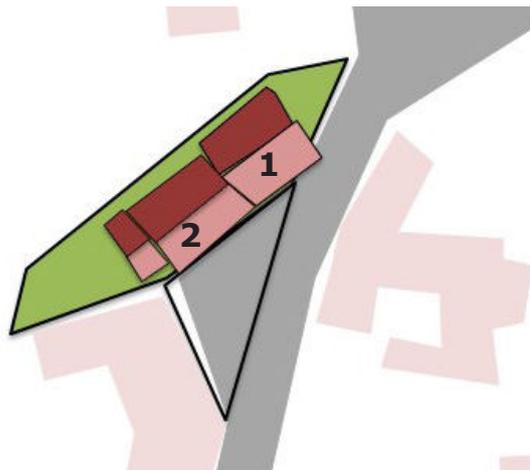
#### Maisons rurales (2)

- Plans rectangulaires ; RDC + 1 étage + comble
- Façades en moellon ; percements irréguliers ; assises en pierre ; encadrement de baie en pierre de taille
- Toiture à deux ans en tuile mécanique, souche de cheminée en brique
- Dénaturations : façade décroutée, volets en écharpe



#### Abords

- Cour gravillonnée
- Pieds de mur enherbés



**Évolution 1830-2018 : En 1830, la cour commune, les maisons rurales et la maison de bourg n'existaient pas.**



*Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris*

## Élément n°46

9, rue de l'église  
Parcelle AC 194  
**Immeuble de bourg**



- Au cœur du bourg historique
- Immeuble de bourg à l'alignement de la voie ; participe au linéaire urbain de la rue de l'église
- Plan rectangulaire ; RDC surélevé + 2 étages + comble
- Accès à la cour et à l'entrée de la bâtisse par une porte cochère

### Façade

- Façade en pierre de taille
  - Bandeaux et corniche en pierre ; bandeau en pierre sculpté avec denticules
  - Ordonnement régulier des percements en cinq travées
  - Percements cintrés de forme rectangulaire, plus hauts que larges ; soupiraux
  - Encadrements de baie et linteaux saillants ; volets métalliques repliables ; garde-corps en fer forgé
  - Écusson à motif de grappe de raisin au-dessus de la porte cochère
- 
- Dans la cour, accès à la porte d'entrée par un double escalier courbé en pierre avec balustrade en fer forgé

### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Ardoise et zinc





**Évolution 1830-2018** : Un bâtiment à l'alignement de la voie existait en 1830.



## Élément n°47

4, rue de Gisors

Parcelle AD 90

### Immeuble de bourg



- Au cœur du bourg historique, à proximité de la voie ferrée
- Immeuble de bourg à l'alignement de la rue
- Plan rectangulaire ; RDC + 2 étage + comble

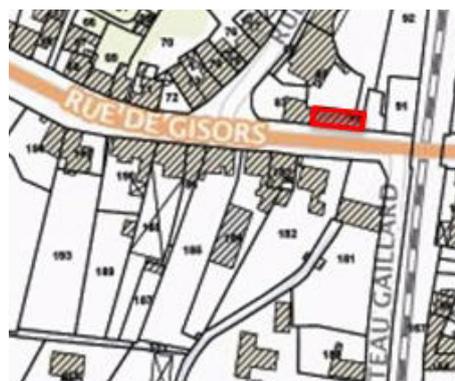
#### Façades

- Façade principale en moellon jointé en creux et pignon enduit
- Corniche
- Ordonnancement régulier des percements en cinq travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre et garde-corps en fer forgé
- Devanture de boutique en rez-de-chaussée



#### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile mécanique
- Souche de cheminée en brique





**Évolution 1830-2018** : En 1830, un bâtiment existait à l'endroit de l'immeuble de bourg.



## Élément n°48

10, rue de Gisors

Parcelle AD 87

### Immeubles de bourg



- Au cœur du bourg historique, en angle
- Ensemble constitué de deux immeubles de bourg accolés, à l'alignement de la rue, et d'un mur de soutènement perpendiculaire à la façade latérale
- Plans rectangulaires ; RDC + 2 étages + comble

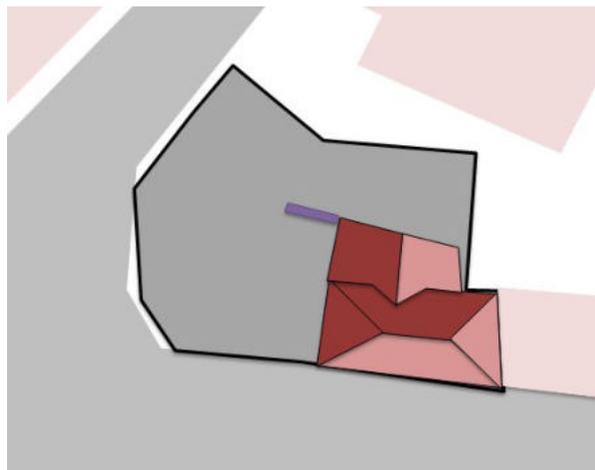
#### Façades

- Façade principale et façade latérale en pierre de taille et enduite dans leur partie inférieure (RDC)
- Pignon en moellon enduit à la chaux
- Bandeaux maçonnés entre les étages
- Ordonnement régulier des percements
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Œils-de-bœuf sous les combles, dans l'alignement des travées
- Assises en pierre ; Pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en bois et fer forgés
- Dénaturation : percement du pignon

#### Toitures

- Toiture à quatre pans sur le corps de bâtiment principal et à deux pans sur le corps de bâtiment à l'arrière
- Tuile plate





**Évolution 1830-2018** : L'immeuble de bourg existant en 1830. Un bâtiment implanté à l'arrière a disparu.



## Élément n°49

31-33, rue de l'église  
Parcelle AC 110

### Immeuble de bourg (ancienne laiterie)



- Au nord du bourg historique, à proximité de l'église
- Ensemble composé d'un bâtiment principal, transformé en immeuble d'habitation, et de ses anciennes annexes implantées autour d'une cour (invisibles depuis la voie)
- Implantation à l'alignement de la rue
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble à surcroît

#### Façade

- Façade en pierre de taille, enduite au rez-de-chaussée (mauvais état)
- Corniche dentelée ; bandeaux avec frise sculptée
- Ordonnancement régulier des percements
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges six oculi dans l'axe des travées
- Assises avec console à l'étage ; pare-vent persiennés en bois
- Porte cochère cintrée

#### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Ardoise





**Évolution 1830-2018** : Le bâtiment principal et l'une des annexes existaient en 1830. L'autre annexe est plus récente.



## Élément n°50

21, rue du Général Leclerc  
Parcelle AB 86  
**Immeuble de bourg**



- Au nord bourg historique, au pied des coteaux boisés
- Immeuble de bourg à l'alignement de la voie et qui s'ouvre sur une cour commune
- Rez-de-chaussée anciennement occupé par un hôtel-restaurant
- Plan rectangulaire ; RDC + 2 étages + comble

### Façades

- Façades en pierre de taille et brique ; soubassement
- Corniche
- Chaînages d'angles et décors en pierre de taille
- Ordonnement régulier des percements, de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois



### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Ardoise
- Épi de faîtage

### Abords

- Pieds de mur planté d'arbres





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, un bâtiment existait à l'endroit de l'immeuble de bourg.



## Élément n°51

2-4, rue du Château Gaillard

Parcelle AD 181

### Maison de notable



- Au cœur du bourg historique ; au carrefour de la route départementale et de la voie ferrée
- Plan rectangulaire ; RDC surélevé + 1 étage + comble, avec extension latérale récente

#### Façade

- Façade en brique rose ; soubassement en meulière
- Chaînages d'angles, bandeaux et corniche en pierre
- Ordonnement régulier des percements régulier en trois travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Encadrements de baie maçonnés pare-vents persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Porte d'entrée accessible par un escalier en pierre ; encadrement en pierre



#### Toiture

- Toiture à la Mansart
- Ardoise
- Lucarne bâtière dans l'axe de la travée centrale ; oculi dans l'axe des travées latérales
- Deux souches cheminées rectangulaires en brique positionnées de manière symétrique
- Épis et crête de faitage en zinc



#### Abords

- Mur bahut en meulière surmonté d'une grille en fer forgé
- Portail métallique encadré de pilastres en pierre de taille
- Jardinnet à l'avant de la maison



**Évolution 1830-2018 :** La maison de notable n'existait pas 1830. Elle a remplacé une construction qui faisait partie d'un ensemble bâti plus important.



## Élément n°52

10, rue de Marines  
Parcelle AD 120  
**Maison de notable**



- À l'entrée sud-est du bourg historique
- Maison de notable en retrait et en contrebas de la rue
- Plan rectangulaire avec extension latérale récente ; RDC surélevé + 1 étage + comble

### Façade

- Façade en pierre de taille enduite
- Corniche dentelée ; bandeau plat ; pilastres d'angles
- Ordonnancement symétrique des percements en trois travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Entablements décorés au-dessus des percements; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Porte d'entrée à deux vantaux accessible par un escalier en pierre ; encadrement décoré ; inscription



### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Débord de toiture
- Extrémités de la toiture relevées
- Ardoise
- Deux souches de cheminées en brique positionnées de manière symétrique
- Épis de faîtage



### Abords

- Mur haut en moellon surmonté d'un chaperon en tuile
- Grille de clôture en fer forgé encadrée de pilastres en pierre



**Évolution 1830-2018** : La maison de notable existait en 1830.



*Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris*

## Élément n°53

12, rue de Marines  
Parcelles AD 122 et 123  
**Maison de notable**



- À l'entrée sud-est du bourg historique
- Maison de notable en retrait et en contrebas de la rue
- Plan rectangulaire ; RDC surélevé + 1 étage + comble à surcroît

### Façade

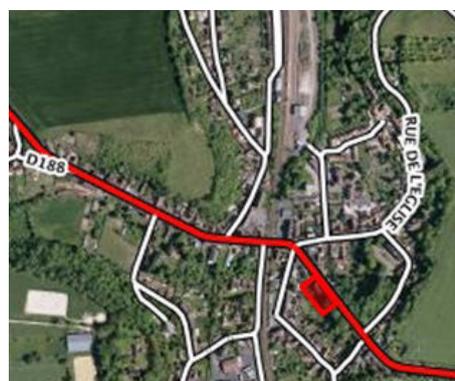
- Façade en pierre de taille
- Corniche, bandeau plat et bandeau décoré
- Ordonnement symétrique des percements en cinq travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Occuli dans l'axe des travées, sous les combles
- Assises en pierre avec console décorée ; pare-vent persiennés en bois
- Porte d'entrée à deux vantaux accessible par un escalier en pierre ; encadrement décoré ; inscription

### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Débord de toiture
- Tuile mécanique
- Deux souches de cheminées en brique positionnées de manière symétrique
- Épi de faitage

### Abords

- Propriété enceinte d'un mur haut en moellon
- Mur bahut surmonté d'une grille métallique face à la maison de notable
- Portail métallique encadré de pilastres en pierre





**Évolution 1830-2018** : La maison de notable existait en 1830.



*Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris*

## Élément n°54

7, rue de l'Hôtel-Dieu  
Parcelles AD 327, 328, 354 et 358  
**Maison de notable**



- Au nord du bourg historique
- Maison de notable, transformée en immeuble d'habitation
- Implantation en retrait de la rue
- Plan rectangulaire ; RDC surélevé + 1 étage + comble

### Façade

- Façades enduite en plâtre
- Corniche
- Ordonnancement symétrique des percements en cinq travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; linteaux saillants ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Porte d'entrée à deux vantaux accessible par un escalier en pierre
- Dénaturation : enduit blanc vif

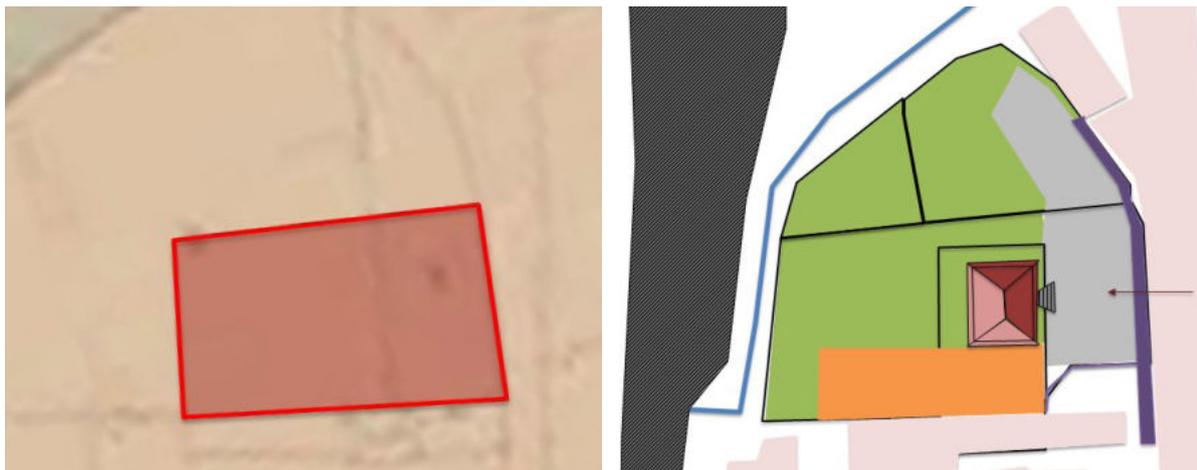
### Toiture

- Toiture à la Mansart
- Ardoise
- Lucarne cintrée dans l'axe de la travée centrale et lucarnes bâtières dans l'axe des travées latérales
- Quatre souches de cheminées en brique positionnées de manière symétrique

### Abords

- Mur bahut surmonté d'une grille métallique
- Portail métallique encadré de pilastres





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, la maison de notable n'existait pas.



## Élément n°55

12, rue de la Groue

Parcelle AD 226

### Le Château - Maison de notable



- À l'entrée sud-ouest du bourg
- Maison de notable au cœur d'un vaste parc (partiellement visible depuis l'espace public)
- Ensemble composé d'un corps principal rectangulaire en RDC surélevé + 1 étage + comble ; de deux ailes latérales carrées, plus basses, composées d'un péristyle couvert d'un toit en ardoise ; et d'un pavillon rectangulaire à l'arrière

#### Façades

- Façades en pierre de taille
- Corniche, chaînages d'angles et bandeaux en pierre
- Ordonnement régulier des percements
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Encadrements de baies; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Accès à la porte d'entrée par un imposant perron

#### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Ardoise
- Lucarnes bâtières sur la façade principale et lucarnes cintrées sur la façade secondaire ; garde-corps en fer forgé
- Nombreuses souches de cheminées en brique

#### Abords

- Mur haut en moellon surmonté d'un chaperon maçonné et percé d'une porte à deux battants dans un encadrement en pierre de taille
- Vaste parc planté





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la maison de notable n'existait pas.



## Élément n°56

16, rue de la Groue

Parcelle AD 222

## Maison de notable



- À l'entrée sud-ouest du bourg historique
- Maison de notable au cœur d'un vaste parc
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble à surcroît

### Façade

- Façade principale en pierre de taille ; pignon en moellon
- Corniche et bandeaux plats en pierre
- Ordonnancement régulier des percements en quatre travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges et ouverture cintrée dans les combles
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Discontinuité dans la façade faisant penser à une adjonction postérieure

### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile plate
- Trois souches de cheminées rectangulaires en brique
- Dénaturation : lucarne rampante

### Abords

- Face à la maison, mur bahut en moellon surmonté d'un chaperon maçonné et d'une grille en fer forgé
- Portail métallique encadré de pilastres en pierre de taille surmontés de chaperon et décorés
- Mur haut en moellon surmonté d'un chaperon en tuile
- Jardinnet à l'avant de la maison ; vaste parc planté





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, la maison de notable n'existait pas. Elle date de 1867 (date portée sur la façade).



## Élément n°57

14, rue du Docteur Dubois  
Parcelle AD 154  
**Maison de notable**



- Au cœur du bourg historique
- Maison de notable à l'alignement de la rue
- Plan rectangulaire ; RDC surélevé + 1 étage + comble

### Façade

- Façade principale en pierre de taille
- Bandeau plat
- Ordonnement régulier des percements en quatre travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Porte d'entrée surmontée d'une marquise

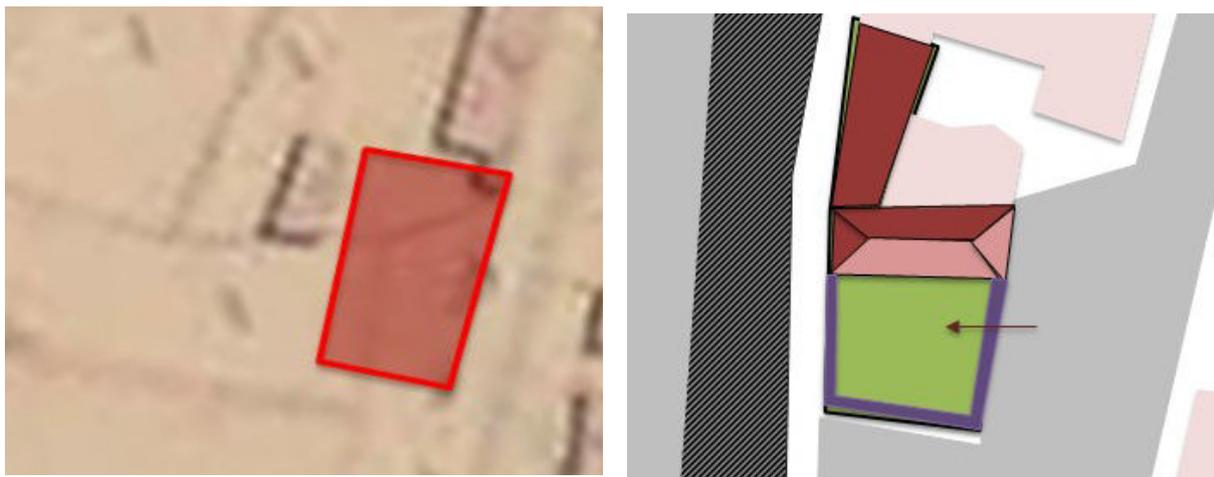
### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Ardoise
- Épi de faitage en zinc

### Abords

- Mur de clôture haut en moellon beurré à la chaux
- Portail métallique encadré de pilastres en brique surmontés d'un chaperon en pierre
- Jardinnet à l'avant de la villa





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, la villa n'existait pas.



## Élément n°58

47, rue André Baleyrier

Parcelle AE 50

### Académie des Beaux-Arts - Fondation Dufraigne «Les Pinsons» Maison de notable



- Au sud-est de la commune
- Propriété de Louis Dufraigne qui en fit don à l'Institut de France comme maison de repos pour les artistes
- Maison de notable implantée dans un vaste parc ; en contre-haut par rapport à la rue
- Plan carré ; RDC + 1 étage + comble ; extension récente au sud

#### Façades

- Façades enduites à la chaux
- Bandeaux et corniche maçonnés
- Ordonnement symétrique des percements en trois travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Accès à la porte d'entrée par un escalier en pierre

#### Toiture

- Toiture à la Mansart
- Ardoise
- Lucarnes dans l'axe des travées

#### Abords

- Mur haut en moellon jointé en creux surmonté d'un chaperon maçonné
- Portail en fer forgé encastré de pilastres en pierre de taille
- Vaste parc planté





**Évolution 1830-2018** : La maison de notable existait en 1830. Les annexes sont plus récentes.



## Élément n°59

37, rue de Gisors  
Parcelle AD 241  
**Villa**



- À l'ouest de la commune
- Pavillon en milieu de parcelle, en contrebas de la rue
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble

### Façades

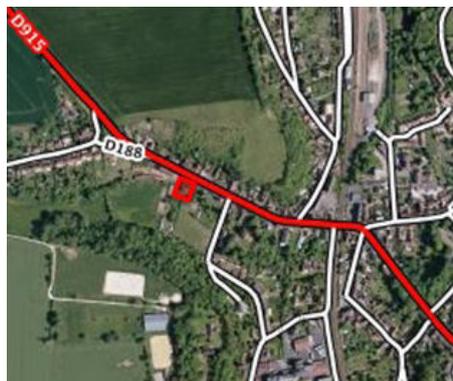
- Façade principale en meulière ; façade latérale en moellon jointé en creux
- Corniche, chaînages d'angles et bandeaux en brique
- Ordonnancement symétrique des percements en trois travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Encadrement de baies en brique polychrome ; garde-corps en fer forgé

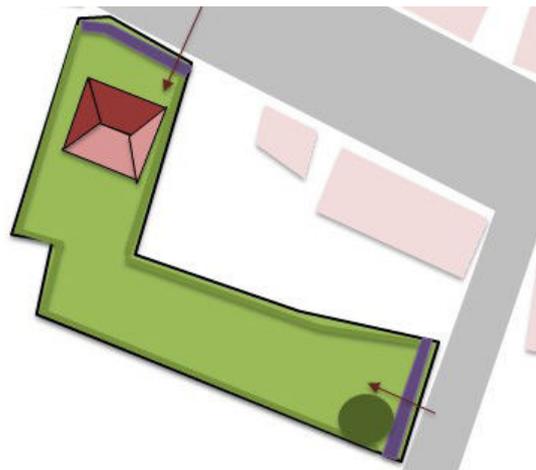
### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Ardoise
- Souche de cheminée rectangulaire en brique
- Épis de faîtage en zinc

### Abords

- Mur bahut surmonté d'une grille métallique
- Jardin planté d'arbres autour de la villa





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la villa n'existait pas.



## Élément n°60

40, rue de Marines  
Parcelle AH 9  
**Villa**



- Au sud-est de la commune,
- Villa en retrait de la voie
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble

### Façade

- Façade principale en meulière jointé en creux ; pignon en moellon
- Corniche et bandeau en brique
- Chaînages d'angles en pierre de taille
- Ordonnement symétrique des percements en trois travées
- Encadrements de baie en pierre de taille au rez-de-chaussée et en brique à l'étage ; linteaux métalliques décorés ; volets métalliques repliables

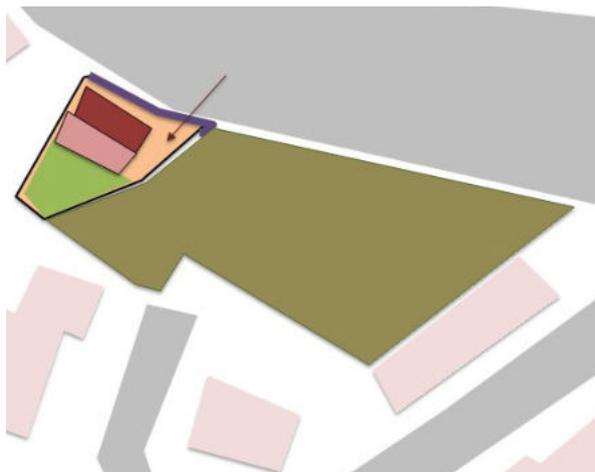
### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile plate
- Deux souches de cheminée en brique positionnées de manière symétrique

### Abords

- Mur bahut maçonné surmonté d'une grille en fer forgé et percé d'un portail métallique
- Jardinnet à l'avant de la villa





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la villa n'existait pas.



## Élément n°61

16, rue du Général Leclerc

Parcelle AD 96

**Villa**



- À l'entrée nord du bourg historique, à proximité de la voie ferrée
- Villa en retrait de la voie
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble

### Façade

- Façade enduite
- Corniche en brique ; chaînages d'angles en pierre de taille bandeaux plats en pierre
- Ordonnement régulier des percements en trois travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Encadrement de baies en pierre de taille ; volets métalliques repliables au rez-de-chaussée et pare-vent persiennés en bois à l'étage ; garde-corps en fer forgé ; fenêtres à six carreaux

### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Tuile plate
- Deux souches de cheminée rectangulaires en brique, positionnées de manière symétrique

### Abords

- Mur bas en pierre
- Dénaturations : clôture en bois





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la villa n'existait pas.



## Élément n°62

1, impasse de la gare

Parcelle AB 100

**Villa**



- Au nord du bourg historique
- Pavillon en milieu de parcelle
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble

### Façade

- Façade en meulière
- Ordonnancement symétrique des percements en trois travées
- Linteaux en acier visibles
- Rez-de-chaussée couvert par une large marquise
- Porte à deux vantaux

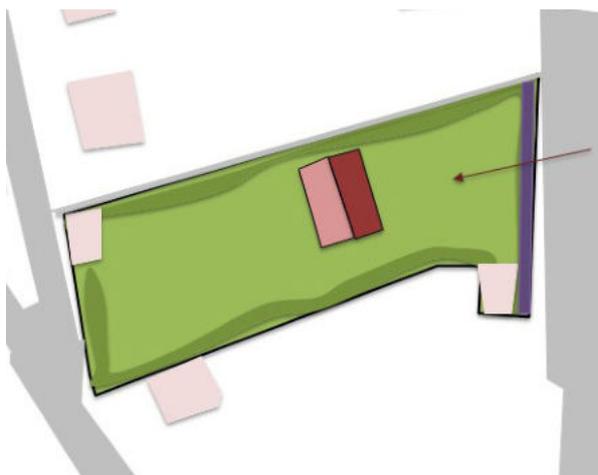
### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile mécanique
- Souche de cheminée en brique
- Grande lucarne à capucine dans l'axe de la travée centrale

### Abords

- Mur bahut en meulière
- Portail métallique encadré de pilastres en meulière face à la porte d'entrée du pavillon
- Jardin planté d'arbres à l'avant du pavillon
- Dénaturation : grillage surmontant le mur bahut en meulière





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, le pavillon n'existait pas.



## Élément n°63

35, rue du Clos de Chars

Parcelle AB 112

**Villa**



- Au cœur bourg historique
- Villa en retrait de la voie
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble à surcroît

### Façade

- Façade en pierre de taille et brique
- Corniche et bandeau
- Chaînages d'angles alternant pierre de taille et brique
- Ordonnement symétrique des percements en trois travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Encadrement de baies et linteaux cintrés en pierre de taille et brique ; fenêtres à six carreaux ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé ;
- Porte d'entrée à deux vantaux

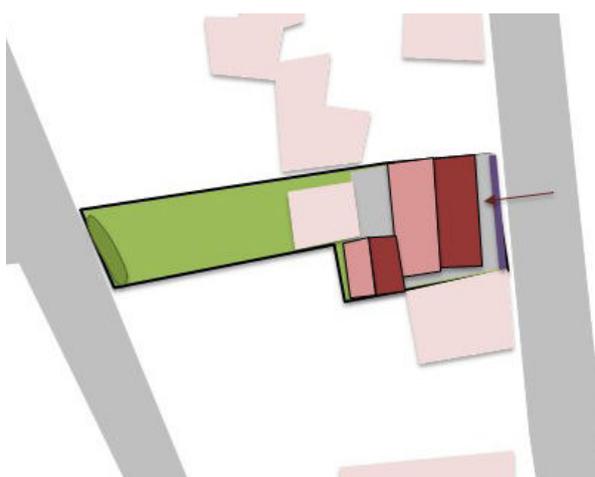
### Toiture

- Toiture à deux pans
- Deux souches de cheminée en brique positionnées de manière symétrique

### Abords

- Mur bahut en moellon surmonté d'une grille en fer forgé et percé d'un portail métallique face à la villa
- Jardinnet à l'avant de la villa





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la villa n'existait pas.



## Élément n°64

11, rue du Docteur Dubois

Parcelle AD 121

Villa



- Au cœur du bourg historique
- Ensemble composé d'une villa en milieu de parcelle et d'une annexe en fond de parcelle (invisible depuis la voie)
- Plan rectangulaire ; RDC surélevé + 1 étage + comble

### Façade

- Façade en pierre de taille
- Corniche sculptée et bandeau plat
- Ordonnancement régulier des percements en trois travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges, et légèrement cintrés
- Encadrement de baies et assises en pierre ; pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé ; fenêtres à six carreaux
- Porte d'entrée accessible depuis un perron en pierre et surmontée d'une marquise

### Toiture

- Toiture à quatre pans en ardoise
- Lucarne bâtière dans l'axe de la travée centrale
- Deux souches de cheminée rectangulaires en brique, positionnées de manière symétrique
- Dénaturation : coffre de volet roulant

### Abords

- Mur de clôture haut en pierre de taille et meulière surmonté d'un chaperon en tuile
- Face à la villa, mur bahut en pierre de taille surmonté d'une grille en fer forgé et percé d'un portail métallique, encadré de pilastres en pierre de taille
- Jardinnet à l'avant de la villa





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la villa n'existait pas.



## Élément n°65

43, rue André Baleyrier

Parcelle AE 46

**Villa**



- Au sud de la commune
- Villa en milieu de parcelle
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble à surcroît

### Façade

- Façade en crépi
- Corniche, chaînages d'angles et bandeau en brique
- Ordonnancement régulier des percements en trois travées
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Encadrement de baies en brique ; pare-vent persiennés en bois

### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Ardoise
- Deux lucarnes bâtières
- Deux souches de cheminée rectangulaires en brique, positionnées de manière symétrique
- Dénaturation : garde-corps en bois sur les lucarnes bâtières

### Abords

- Mur bahut en brique, surmonté d'un chaperon maçonné et d'une grille en fer forgé, doublée d'une haie végétale
- Portail métallique étroit encadré de pilastres en brique
- Jardinnet à l'avant de la villa





**Évolution 1830-2018 :** En 1830, la villa n'existait pas.



## Élément n°66

59, rue André Baleyrier

Parcelle AE 330

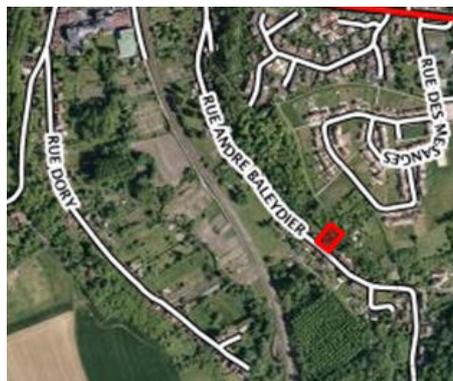
**Villa**



- Au sud de la commune,
- Villa en retrait de la voie
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 étage + comble

### Façade

- Façade en moellon et meulière, enduite à la chaux au rez-de-chaussée
- Ordonnancement régulier des percements
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Assises en pierre
- Dénaturations : décroûtage de la façade au premier étage avec moellons visibles jointés en creux à la chaux ; absence de modénatures ; volets en écharpe



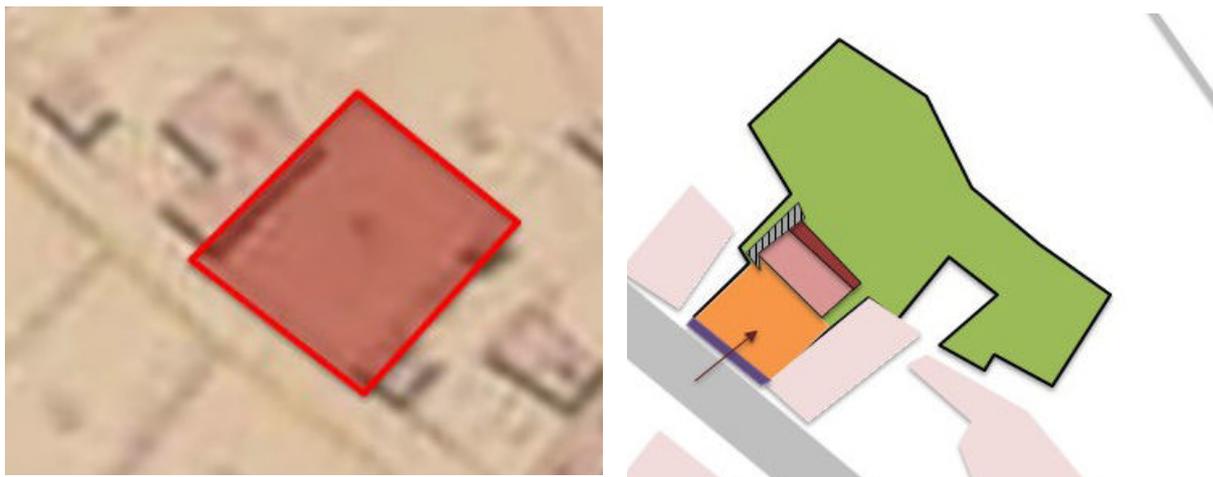
### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile plate

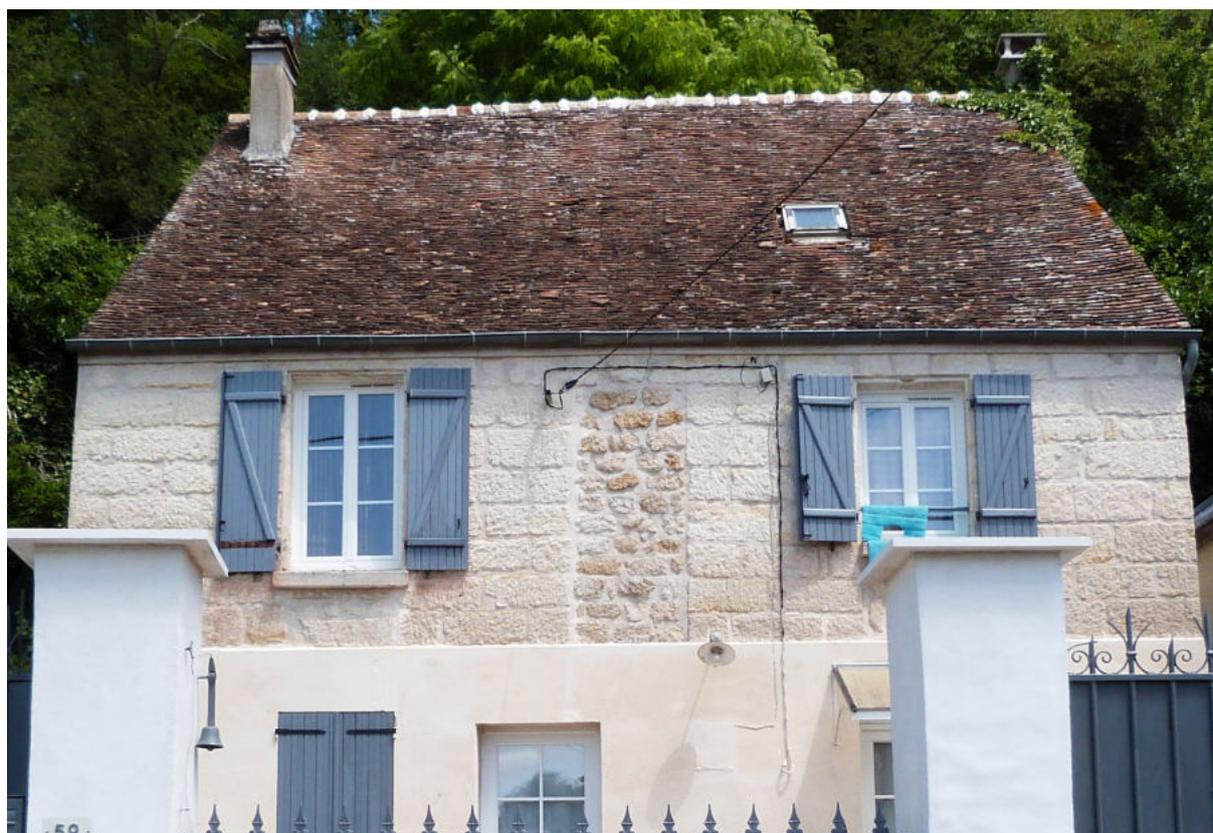
### Abords

- Mur bahut enduit surmonté d'une grille en fer forgé et percé par un portail métallique face à la villa
- Jardinnet à l'avant de la villa





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la villa n'existait pas.



## Élément n°67

76, rue de Gisors  
Parcelle AD 25  
**Pavillon**



- À l'entrée ouest de la commune
- Pavillon en retrait de la rue
- Plan rectangulaire ; RDC + comble

### Façade

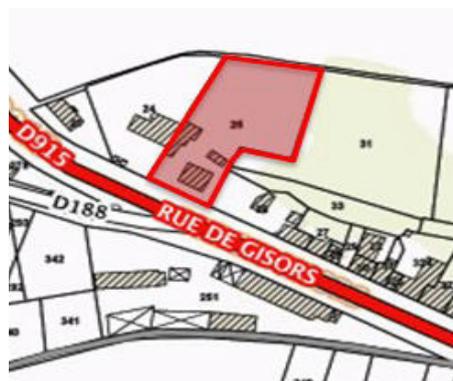
- Façade en meulière jointé en creux
- Chaînages d'angles en brique
- Ordonnancement symétrique des percements
- Encadrements de baie en brique ; linteaux métalliques ; volets métalliques repliables
- Porte d'entrée accessible par un escalier en pierre et couverte par une large marquise

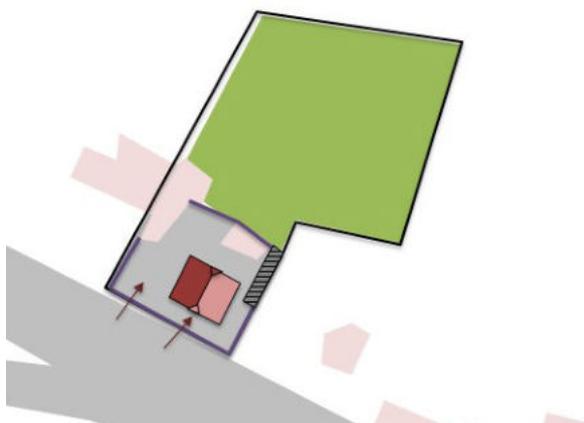
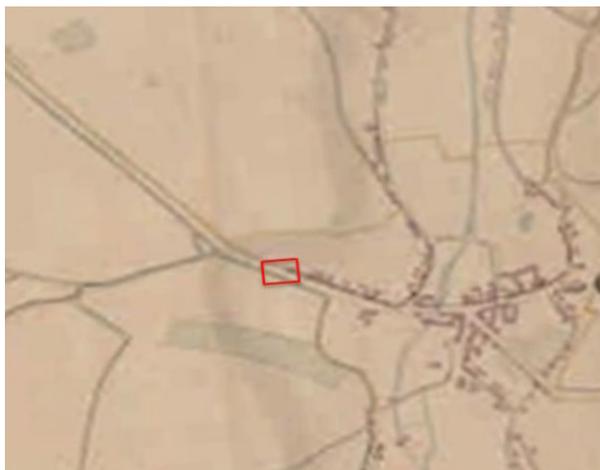
### Toiture

- Toiture à deux pans en croupe
- Débord de toiture et aisseliers
- Tuile mécanique
- Rive de toiture en tuile
- Lucarne rampante
- Souche de cheminée en brique
- Épi de faîtage en terre cuite

### Abords

- Mur bahut en moellon surmonté d'une grille en fer forgé
- Portillon piéton en fer forgé encadré de pilastres en brique, dans l'axe de la travée centrale du pavillon
- Portail métallique encadré de pilastres en brique à l'extrémité latérale de la clôture





**Évolution 1830-2018** : En 1830, le pavillon n'existait pas.



## Élément n°68

2, rue de Gisors  
Parcelle AD 113

### Mairie (ancienne mairie-école)



- Au cœur du bourg historique
- Ancienne mairie-école sur une place, perpendiculaire à la rue et face à la voie ferrée
- Ensemble bâti composé d'un corps central s'élevant en RDC + 2 étages + comble et de deux ailes latérales en RDC + 1 + comble ainsi que d'une extension récente

#### Façade

- Façade en pierre taille
- Corniches et bandeaux en pierre
- Ordonnancement régulier des percements
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Fenêtres à six carreaux
- Assises avec console en pierre ; garde-corps en fer forgé à l'étage du corps central

#### Toiture

- Pour le corps central : toiture à quatre pans en ardoise
- Pour les ailes latérales : toitures à deux pans en ardoise
- Clocheton au centre de la toiture
- Souches de cheminée rectangulaires en brique

#### Abords

- Place planté de tilleuls
- Monuments aux morts de la guerre 1914-1918





**Évolution 1830-2018** : En 1830, la mairie n'existait pas.



## Élément n°69

Place de Verdun  
Parcelle AB 237  
**Gare**



- Au nord du bourg historique, sur une place au bout d'une impasse, en bordure de la voie ferrée
- Ensemble bâti composé d'un corps central s'élevant en RDC + 1 étage de deux ailes latérales en RDC

### Façades

- Façades en crépi avec soubassement en pierre de taille
- Corniche, chaînages d'angles et bandeaux en brique
- Ordonnancement régulier des percements
- Percements légèrement cintrés
- Encadrements de baie en pierre polychrome ; pare-vent en bois et garde-corps en fer forgé à l'étage
- Dénaturation : volets roulants mécaniques



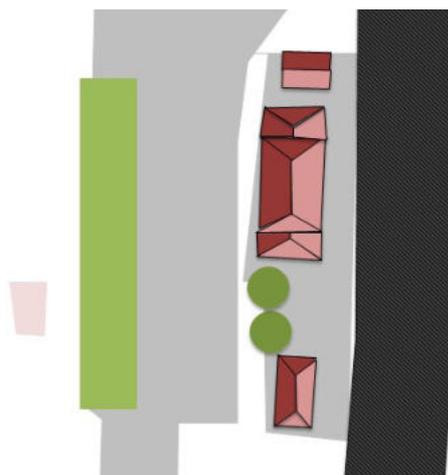
### Toiture

- Pour le corps central : toiture à quatre pans en zinc
- Pour les ailes latérales : toitures à trois pans en zinc
- Souches de cheminée rectangulaires en brique, positionnées de manière symétrique

### Abords

- Place planté de tilleuls
- Monuments aux morts de la guerre 1914-1918





**Évolution 1830-2018 :** La gare a été construite vers 1860, au moment de la création de la ligne ferroviaire Valmondois-Marines.



## Élément n°70

2, rue de l'Hôtel-Dieu  
Parcelle AC 105

### Ancien Hôtel-Dieu (Maison de l'Âge d'Or)



- Au cœur du bourg historique
- Ensemble composé d'un bâtiment principal, en pignon sur rue, et d'une aile perpendiculaire
- Plan en L ; RDC + comble

#### Façades

- Façade en moellon beurré à la chaux pour la partie est et en pierre de taille enduite à la chaux pour la partie ouest
- Corniche en pierre
- Ordonnement régulier des percements avec alternance de portes et de fenêtres
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que large
- fenêtres à six carreaux



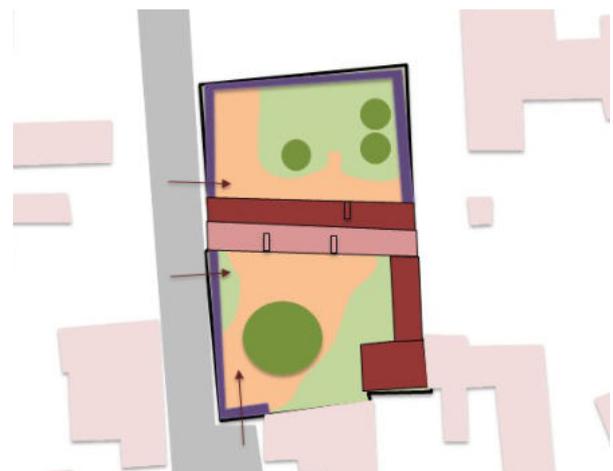
#### Toiture

- Toiture à deux pans
- Tuile plate
- Rive de toiture sobre
- Deux lucarnes à fronton décoré en pierre et chapeau de gendarme

#### Abords

- Mur en moellon beurré à la chaux surmonté d'un chaperon en tuile
- Portail métallique
- Jardin planté d'un arbre en son centre





**Évolution 1830-2018 :** L'Hôtel-Dieu a été fondé au XVIIIème siècle, succédant à une fondation du XIXème siècle. Il a été rénové et accueille aujourd'hui la Maison de l'Âge d'Or.



## Élément n°71

69, rue du Clos de Chars

Parcelle AB 217

Ancien usine à lin



- Au lieu-dit « Le Clochard », au pied des coteaux boisés
- Ancienne usine à lin composée d'un logis et de bâtiments d'activités en retrait

### Logis (1)

- Plan rectangulaire ; RDC + 1 + comble avec extension en RDC à l'alignement de la voie
- Façade principale enduite
- Percements réguliers, de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Pare-vent persiennés en bois ; garde-corps en fer forgé
- Toiture à deux pans en tuile mécanique
- Dénaturation : lucarne à capucine



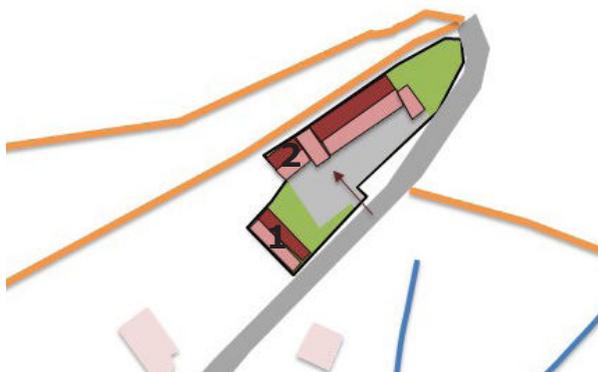
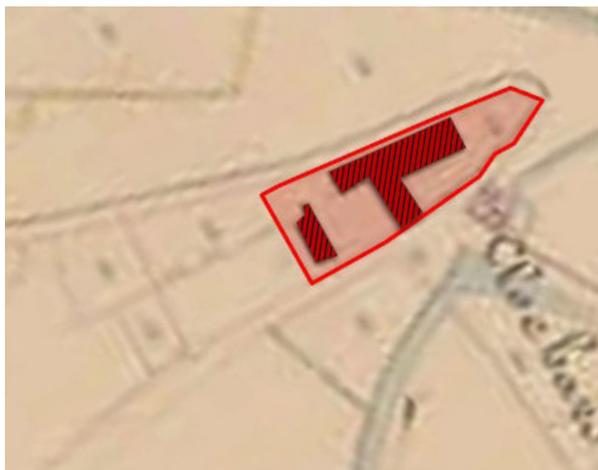
### Bâtiments d'activités (2)

- Ensemble composé d'un alignement de bâtiments en retrait de la voie, ouverts sur la cour
- Plan rectangulaire ; RDC + 1 + comble
- Façade sur cour en moellon beurré à la chaux ; chaînes étrières en pierre de taille
- Percements irréguliers
- Pare-vent en bois
- Toiture à deux pans en tuile mécanique
- Dénaturations : nouveaux percements en rez-de-chaussée



### Abords des bâtiments

- Cour sur laquelle s'ouvrent les bâtiments



**Évolution 1830-2018** : L'usine à lin existait en 1830. Un bâtiment perpendiculaire à la rue a disparu.



Le Dez - Legendre - 23, avenue Carnot - Verrières-le-Buisson  
Miléna Gross - Paysagiste - 10, passage de la Fonderie - 75011 Paris

## Élément n°72

1, chemin de la Pisciculture  
Parcelle B 2038

### Moulin de Noisement



- À l'écart du bourg, au hameau de Noisement, le long d'un chemin
- Ancien moulin abandonné
- Ensemble composé d'un grand bâtiment principal et d'une annexe perpendiculaire
- Plan rectangulaire ; RDC + 2 étages + comble

#### Façade

- Façade en pierre de taille
- Bandeaux plats
- Percements réguliers
- Percements de forme rectangulaire, plus hauts que larges
- Fenêtre à six carreaux
- Cadran solaire avec inscription en partie effacée

#### Toiture

- Toiture à quatre pans
- Ardoise
- Lucarne bâtière engagée dans le mur

#### Annexe

- Plan rectangulaire ; RDC + comble
- Façade en pierre de taille
- Toiture en appentis à tuile plate





**Évolution 1830-2018** : Le moulin de Noisement date de 1840 (date portée sur la façade).



## Élément n°73

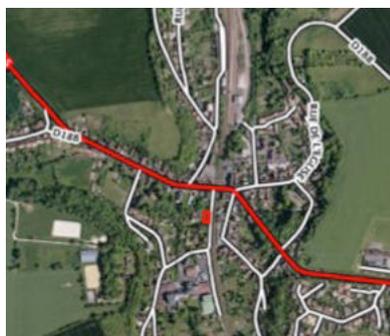
21 au 31, rue du Général Leclerc  
Parcelle AB 76  
**Cour commune**



- Au nord du bourg historique, au pied des coteaux boisés
- Cour commune sur laquelle s'ouvrent des petites maisons de bourg et un immeuble de bourg
- Cour gravillonnée ; espaces jardinés à l'avant des constructions
- Au fond de la cour commune, en limite du coteau, mur haut en moellon beurré à la chaux percé d'une porte piétonne en bois
- La cour commune existait en 1830.

## Élément n°74

8, rue du Château Gaillard  
Parcelle AD 178  
**Ruines du Château Gaillard**



- Au cœur du bourg historique, à proximité de la Viosne
- Ruine de l'ancienne enceinte du château, à l'alignement de la rue du Château Gaillard
- Murs hauts en moellon, en ruine, recouverts de lierres
- Le Château Gaillard date du XII<sup>ème</sup> siècle.

## Les éléments du petit patrimoine

### Élément n°75 : Lavoir du Clos de Chars

40, rue du Clos de Chars - Parcelle AB 155



- À l'entrée du bourg
- En contrebas de la voie
- En bord de Viosne
- Lavoir de source
- Bassin rectangulaire
- Carreau à laver sur un côté
- Vanne
- Mur en brique avec soubassement enduit
- Charpente en bois
- Toiture en appentis
- Tuile mécanique

### Élément n°76 : Lavoir - rue de Dory

Entre 6 et 8 rue de Dory - Parcelle AD 172



- À l'entrée du bourg
- En contrebas de la rue
- Sur la Viosne
- Lavoir de rivière
- Rangée de carreaux à laver
- Mur pierre de taille et moellon enduit
- Poteaux en bois
- Toiture en appentis
- Tuile mécanique

### Élément n°77 : Lavoir du four à chaux

Rue du Four à Chaux - Parcelle AE 73



- À l'entrée du bourg
- En contrebas de la voie
- Sur la Viosne
- Lavoir de rivière
- Bassin rectangulaire en pierre
- Accès par un escalier en pierre
- Carreaux à laver des deux côtés
- Vanne
- Mur du fond en moellon
- Murs latéraux en brique
- Poteaux en bois
- Toiture en appentis
- Tuile mécanique

**Élément n°78 : Chapelle et croix**

3, rue de la Libération - Parcelles AD 277 et 278



- À l'entrée ouest du bourg
- En situation de carrefour
- Sur une petite butte, en contre-haut de la voie
- Ensemble composé d'une chapelle et d'une croix

*Chapelle-oratoire*

- Façade en pierre de taille percé d'une porte
- Petite croix en pierre au-dessus de la porte, dans l'axe central du pignon
- Toiture à deux pans en tuile plate

*Croix décorative*

- Socle parallépipédique en pierre de taille ; décor en losange
- Fût octogonal en pierre de taille surmonté d'une sphère
- Croix en fer forgé

**Élément n°79 : Croix de carrefour**

Rue de la Mare (Bercagny) - Parcelle ZL 57



- À l'entrée du hameau de Bercagny
- En situation de carrefour
- Emmarchement à un degré
- Socle parallépipédique composé de plusieurs éléments en pierre
- Fût pyramidal en pierre
- Croix en fer forgé, tréflée et ornée d'un sacré-cœur
- Quatre chasse-roues reliés par une chaîne métallique

### Élément n°80 : Croix

69, rue du Clos de Chars - Parcelle B 1782



- Au lieu-dit le Clochard, à proximité de l'ancienne usine à lin
- Croix
- Emmarchement à un degré en pierre de taille
- Socle parallépipédique en deux parties, surmonté d'un chapiteau
- Fût cylindrique en pierre, cassé en son milieu
- Inscription : « La reconnaissance de Prudence Mte Moreau 1846 »
- Croix disparue
- Environnement dégradé
- 1846 (date portée)

### Élément n°81 : Statue de la Vierge

À l'angle de la RD 188 et du chemin de Méru - Parcelle ZA 64



- À l'écart, sur le plateau surplombant le bourg
- Emmarchement à un degré
- Fût rectangulaire
- Statue de la Vierge sur un globe terrestre
- Inscription : « Ave Maria, 27 octobre 1878 »
- Mur pierre de taille et moellon enduit
- Poteaux en bois
- 1878 (date portée)

### Élément n°82 : Cave

Rue du Clos de Chars - Parcelle AB 1029



- Au lieu-dit le Clochard
- Cave creusée dans le coteau à proximité d'une ancienne cressonnière
- Encadrement de l'ouverture en pierre de taille

## Les cavités des sites à chiroptères du Vexin français

### Élément A : Le Clochard

67, rue du Clos de Chars - Parcelles AB 204 - AB 219 - AB 222 - AB 1029



- Dans le hameau du Clochard
- En fond de jardin
- Broussailles, anciens vergers, cours d'eau et étang à proximité
- Broussailles et arbustes au-dessus du front de taille
- Carrière souterraine abandonnée
- 3 entrées dégagées sur des surfaces de 8 m<sup>2</sup> à 12 m<sup>2</sup>
- Hauteur de plafond : 3 à 5 mètres
- Environ 80 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration faible
- Hydrométrie faible

### Élément B : Le Clochard - Ancienne usine à lin

69, rue du Clos de Chars - Parcelles AB 2017 - AB 2018



- Dans le hameau du Clochard
- En fond de jardin
- Broussailles, anciens vergers, cours d'eau et étang à proximité
- Galerie au-dessus de l'entrée
- Carrière souterraine abandonnée
- 1 entrée dégagée de 1 m<sup>2</sup>
- Hauteur de plafond : 2 mètres
- Environ 10 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration moyenne
- Hydrométrie faible

### Élément C : La Jambardière

rue de l'église - Parcelle AC 188



- À l'entrée du bourg
- En contrebas de rue
- Carrière souterraine abandonnée
- 5 entrées comblées de 2 m<sup>2</sup>
- Hauteur de plafond : 2 mètres
- Environ 40 à 50 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration faible
- Hydrométrie faible

### Élément D : La Gloriette

Route de Marines - Parcelle AC 48



Photo : PNRGV

- À l'entrée du bourg
- En bord de voie
- Prairies, vergers, boisements à proximité
- Carrière souterraine abandonnée, sous un garage
- 1 entrée dégagée de 2 m<sup>2</sup>
- Hauteur de plafond : 2 à 4 mètres
- Environ 60 à 70 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration forte
- Hydrométrie assez forte

### Élément E : La Gloriette

Rue de la Gloriette - Parcelles AC 20, AC 21, AC 22, AC 24, AC 56, AC 57, AC 166



Photo : PNRGV

- À l'entrée du bourg
- En fond de jardin
- Petits jardins, vergers, potagers et boisements à proximité
- Carrière souterraine abandonnée
- 2 entrées dégagées de sections supérieure à 2 m<sup>2</sup>
- Hauteur de plafond : 2 à 6 mètres
- Environ 250 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration moyenne
- Hydrométrie assez forte

### Élément F : Sur les carrières

Rue du Clos de Chars- Parcelles AB 127, AD 224, AD 225, ZE 23

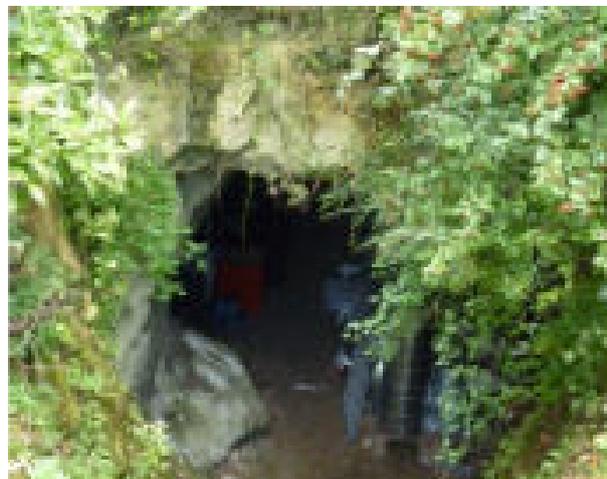


Photo : PNRGV

- À l'entrée du bourg
- En fond de jardin
- Jardins, prairies, boisements à proximité
- Carrière souterraine abandonnée
- 1 entrée dégagée d'environ 5 m<sup>2</sup>
- Hauteur de plafond : 4 à 5 mètres
- Environ 130 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration moyenne
- Hydrométrie assez forte

### Élément G : Sur les carrières

Rue du Clos de Chars - Parcelles AB 118, AB 119, AB 122 et ZE 25



- Dans le bourg
- En fond de jardin
- Jardins, prairies, boisements à proximité
- Carrière souterraine abandonnée
- 2 grandes entrées dégagées
- Hauteur de plafond : environ 4 mètres
- Environ 120 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration faible

### Élément H : Sur les carrières

Rue du Clos de Chars - Parcelles AB 86, ZE 26



- Dans le bourg
- En fond de jardin
- Jardins, prairies, boisements à proximité
- Carrière souterraine abandonnée
- 2 entrées dégagées de 2 m<sup>2</sup>
- Hauteur de plafond : 2 à 3 mètres
- Environ 20 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration moyenne
- Hydrométrie faible

### Élément I : Sur les carrières

Rue du Général Leclerc - Parcelle AD 85, ZE 26

- Dans le bourg
- En fond de jardin
- Jardins, prairies, boisements à proximité
- Carrière souterraine abandonnée
- 2 entrées dégagées de 2 m<sup>2</sup>
- Hauteur de plafond : 2 mètres
- Environ 15 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration moyenne
- Hydrométrie faible

### Élément J : Sur les carrières

Rue de la Libération - Parcelles AD 46, AD 55, AD 58, AD 60, AD 61, AD 62, ZE 51, ZE 52



Photo : PNRGV

- Dans le bourg
- En fond de jardin
- Desservie par un chemin
- Jardins, prairies, boisements à proximité
- Carrière souterraine abandonnée
- 2 entrées dégagées de 1 m<sup>2</sup>
- Hauteur de plafond : 2 à 3 mètres
- Environ 100 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration faible
- Hydrométrie faible

### Élément K : Sur les carrières

Rue de la Libération - Parcelles AD 26, AD 35, AD 36, ZE 30

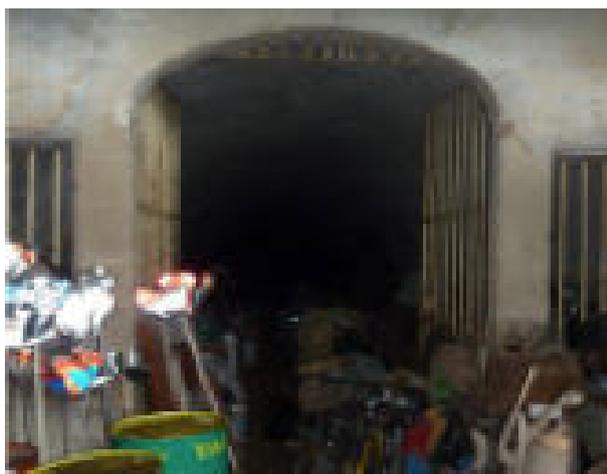


Photo : PNRGV

- Dans le bourg
- En fond de jardin
- Jardins, prairies, boisements à proximité
- Carrière souterraine abandonnée
- 2 entrées dégagées de 4 m<sup>2</sup>
- Une petite fenêtre en hauteur
- Hauteur de plafond : 25 mètres
- Environ 200 mètres de galerie
- Calcaire grossier
- Fissuration moyenne
- Localement très humide (écoulement par un puits)

### Élément L : Le Clos Caillet

Rue de la Libération- Parcelles AD 25, AD 26, AD 29, AD 33, ZE 23, ZE 30, ZE 31

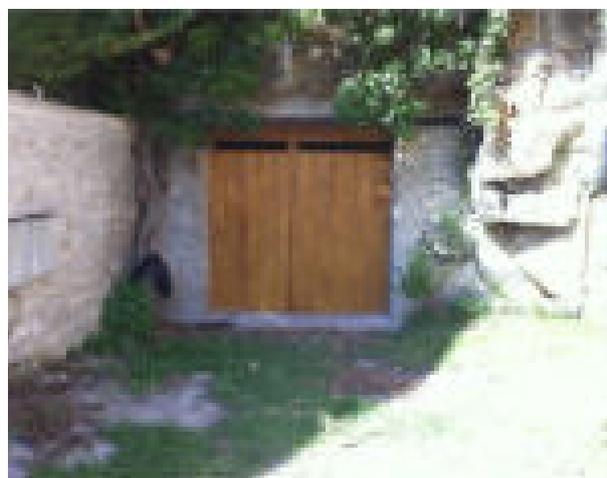


Photo : PNRGV

- À l'entrée de bourg
- Au bout d'un chemin enherbé
- Jardins, prairies, boisements à proximité

## 2. Les éléments du patrimoine paysager et environnemental à protéger

L'inventaire recense l'ensemble des éléments qui font partie du patrimoine paysager et environnemental de la commune : milieux, continuités végétales ou humides, éléments ponctuels.

Le patrimoine paysager et environnemental classé dans le cadre du PLU est basé sur trois recensements : l'inventaire des milieux du PNR du Vexin français, le recensement des élus et le diagnostic menés dans le cadre du PLU.

Le patrimoine paysager et environnemental de la commune de Chars compte **74 éléments** répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Le patrimoine paysager et environnemental de la commune se compose :

- de garennes et remises ;
- de pelouses calcicoles ;
- de prairies ;
- de parcs et jardins ;
- d'étangs et mares
- de chemins et de bandes enherbées.
- de haies et alignements d'arbres ;
- d'arbres remarquables ;
- **des cavités souterraines des sites à chiroptères du Vexin français.**

### 2.1. Les typologies du patrimoine paysager et environnemental

#### Les garennes et remises

Les garennes et remises sont composées d'arbustes, de taillis, de cépées, d'arbres de haut jet, d'arbres mort se développant sur un tapis de végétation herbacée. Ils constituent un élément structurant du paysage. Les garennes et remises présentent un intérêt floristique en fonction de la diversité des espèces implantées et des strates végétales favorisées. Elles abritent de nombreuses espèces animales (oiseaux, insectes, mammifères), la présence d'arbres à cavités permet d'héberger des oiseaux cavernicoles surtout lorsqu'ils sont proches de structures boisées (haies, bois et forêt)



#### Les pelouses calcicoles

Les pelouses calcaires occupent les versants de la vallée. Elles sont installées sur les sols en pente, pauvres et calcaires qui retiennent peu l'eau. Ces milieux comprennent des pelouses rases dites pelouses calcicoles (graminées, chardon, orchidées), des prairies au couvert végétal plus haut et plus dense et des friches qui résultent de l'abandon des pratiques agro-pastorales. Elles constituent un élément majeur de la trame verte et bleue, elles forment le corridor herbacé à l'échelle européenne.

#### Les prairies

Les prairies protègent les sols contre l'érosion, limitent les inondations et le ruissellement de l'eau. Elles stockent du carbone dans les sols participant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre et ont un effet positif sur la qualité de l'eau. Ce sont aussi des espaces très riches en biodiversité animale et végétale. Elles participent au paysage du bourg en formant une ceinture d'espaces intermédiaires entre les jardins et la grande agriculture.



### Les parcs et jardins

Les jardins et parcs sont des milieux privilégiés dans le tissu urbain, ils permettent de réduire la coupure écologique dans le village et maintiennent une perméabilité du sol et de gestion des eaux de ruissellement. Ils participent à l'ambiance végétale du village et sont des refuges pour les oiseaux et petits mammifères.



### Les étangs et mares

La végétation des milieux humides joue un rôle dans l'épuration des eaux de ruissellement. Riches en insectes, ces milieux servent aussi de refuge, lors des fauches par exemple, à de nombreuses espèces d'oiseaux et jouent un rôle déterminant dans le fonctionnement de l'écosystème aquatique (invertébrés, zones de frayères,...). Les ensembles de milieux humides jouent aussi un rôle de corridor et constituent un réseau de végétation dense pour la libre circulation des espèces.



### Les chemins et bandes enherbées

Les chemins ruraux enherbés constituent de véritables corridors écologiques nécessaires au déplacement des espèces sur le plateau agricole. Ils permettent de relier deux bosquets ou garennes dans un milieu anthropisé. Les bandes enherbées permettent de gérer les eaux de ruissellement des sols cultivés et de prévenir le lessivage des sols et les coulées de boue lors des orages.



### Les haies et alignement d'arbres

Les haies champêtres et alignements d'arbres sont des ensembles d'une diversité floristique importante, servant d'abris et de nourriture pour la faune. Elles assurent un rôle de brise-vent permettant de protéger les animaux des prés, les bâtiments agricoles et habitations d'intempéries et de réguler les températures dans les champs et les jardins. Lorsqu'elles sont implantées en travers de la pente, les haies réduisent le ruissellement et favorise l'infiltration des eaux dans le sol. Elles préviennent ainsi l'érosion des sols agricoles et des jardins, réduisent les coulées de boue et limite les inondations.



### Les arbres remarquables

Les arbres remarquables sont des éléments forts du paysage. Isolés dans le grand paysage agricole, ils remplissent des rôles structurants et servent de refuges pour la faune. Dans le village, ils animent l'espace public, créent des espaces verdoyants, apportent de l'ombre et participent à la ruralité du village. Ils accompagnent le bâti et servent de point de repère dans l'espace.



### Les cavités souterraines des sites à chiroptères du Vexin français

Les cavités abritent certaines espèces de chiroptères faisant partie du site Natura 2000 « Sites à Chiroptères du Vexin français ». Les cavités, leurs entrées et leurs surfaces correspondantes du plateau abritent une riche diversité de chiroptères présents en hibernation. Les cavités concernées sont menacées principalement par le comblement, l'aménagement, la fermeture et par la fréquentation des cavités en période hivernale.



## 2.2. Liste des éléments protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

N°	Zone	Typologie	Désignation	Feuille cadastrale	Parcelle(s)
1	N	Garenne, remise	La Marette	ZH	9
2	N	Garenne, remise	Les Ecalots	ZH	10
3	A	Garenne, remise	Entrée de Bercagny	ZL	18
4	A	Garenne, remise	La Gripière	0C	581
5	N	Pelouse calcicole	Les Acacias	ZC	45 – 44 – 33
6	N	Pelouse calcicole	Panama	AE	293
7	N	Pelouse calcicole	Sur les Carrières	ZE	31 – 30 – 29 28 – 51
8	N	Pelouse calcicole	Les Jardins d'Olivet	AB	56 – 57
9	N	Pelouse calcicole	La Maladrie	AH	57
10	N	Pelouse calcicole	La Sablonnière	ZA	59
11	N	Prairie	Les jardins d'Olivet	ZA	61
12	N	Prairie	Le fond du bois de l'Hôtel-Dieu	ZB	7
13	N	Prairie	Sur le Bouillon	ZA	67 – 68 – 83
14	N	Prairie	La Bourdinette	AB	38 – 39 – 40
15	N	Prairie	Ensemble de prairies de La Groue	AD	225 – 227 – 230 231 237 – 250
16	N	Prairie	Rue de Moussy	ZC	35 – 37
17	N	Prairie	Le marché à vaches	AE	300
18	N	Prairie	Rue des Jardins	AE	96
19	N	Prairie	Lisière du bois de Saint-Denis (RD 188)	ZB	1- 78
20	Nzh	Parc et jardin	La Mutte - Rue des Jardins (potager)	AE	144 – 145 – 146 147
21	Nzh	Parc et jardin	Rue des Jardins (potager)	AE	161 – 163 – 165 315 – 316
22	Ua	Parc et jardin	Cœur d'îlot - Derrière la rue de l'église	AC	115 – 118 – 125 126 – 139 – 140 141 – 142 – 143 144 – 145
23	Ua	Parc et jardin	Église	AC	164
24	Ua	Parc et jardin	Parc arboré de la Maison Würtz	AC	70
25	A	Étang et mare	Le Bois Franc	ZD	2
26	Nzh	Étang et mare	Moulin de Noisement	0B	252 – 250 – 2034
27	N	Étang et mare	Bois de l'Épinette	0A	828
28	Nzh	Étang et mare	Les Bêteaux	0B	1010 – 1003 – 1011
29	A, Ap	Chemin et bande enherbée	Chemin de Chars à Nucourt	Espace public	
30	Ap	Chemin et bande enherbée	Chemin du Bellay à Bouconvilliers	Espace public	
31	A	Chemin et bande enherbée	Chemin de la Terrine	ZI	11
32	A	Chemin et bande enherbée	Chemin du Trépied	ZI	13 – 14 15 – 16
33	Ap	Chemin et bande enherbée	Chemin de Bercagny à Brignancourt	Espace public	
34	N, Nzh	Chemin et bande enherbée	Chemin du Moulin de Noisement à Bercagny	Espace public	
35	A	Chemin et bande enherbée	Chemin des Fontaines	Espace public	
36	A	Chemin et bande enherbée	Chemin du Bois Franc	Espace public et ZE 39	
37	A	Chemin et bande enherbée	Chemin du Bois Franc à la Marette	ZH	11

38	A, N	Chemin et bande enherbée	Chemin du Bois Franc à la RD 915	Espace public	
39	A, Ap, N, Nzh	Chemin et bande enherbée	Chemin du Clochard à la Cavée	Espace public	
40	Nzh	Chemin et bande enherbée	Chemin au nord du Clochard	Espace public	
41	Ap, N	Chemin et bande enherbée	Chemin au nord de la rue de la Villettertre (GR 11)	Espace public	
42	Ap	Chemin et bande enherbée	Chemin du Bouleau	Espace public	
43	N, Nzh	Chemin et bande enherbée	Chemin le long de la Viosne (nord du bourg)	Espace public	
44	Ua, N	Chemin et bande enherbée	Chemin vers la Fontaine Minette	Espace public	
45	N	Chemin et bande enherbée	Chemin de la Bourdinette	Espace public	
46	Ua, N, A, Ap	Chemin et bande enherbée	Chemin des Jardins d'Olivet	Espace public	
47	A	Chemin et bande enherbée	Chemin des Glèves	Espace public	
48	Ap, N	Chemin et bande enherbée	GR 11 (nord-est du bourg)	Espace public	
49	Ua, N, Nzh	Chemin et bande enherbée	Chemins de Chars à Brignancourt (GR 1D)	Espace public	
50	A, N	Chemin et bande enherbée	Chemin de Saint-Cyr	Espace public	
51	N	Chemin et bande enherbée	Chemin de la Vallée Allemande	Espace public	
52	N	Chemin et bande enherbée	Chemin du Bois de l'Hôtel-Dieu	Espace public	
53	A, N	Chemin et bande enherbée	Sentier de la Vallée Bontemps	Espace public	
54	A, N, Nzh	Chemin et bande enherbée	Chemin du Four à Chaux	Espace public	
55	A, N	Haie, alignement d'arbres	RD 915 (nord)	Espace public	
56	A, N	Haie, alignement d'arbres	RD 915 (sud)	Espace public	
57	A	Haie, alignement d'arbres	Chemin du Moulin de Noisement à Bercagny	Espace public	
58	A	Haie, alignement d'arbres	Chemin du Clochard à la Cavée	Espace public	
59	A	Haie, alignement d'arbres	Le fond de saint-Cyr	ZA	9
60	Ua	Arbre remarquable	Cerisier de la Maison de l'Âge d'Or	AD	105
61	Ap	Arbre remarquable	Arbre de Chars - rue des Écoles	Espace public	
62	Ua	Arbre remarquable	Marronniers du Moulin de Chars	AE	307
<b>A</b>	<b>Nzh</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>Le Clochard</b>	<b>AB</b>	<b>204 - 219 - 222 - 1029</b>
<b>B</b>	<b>Nzh</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>Le Clochard Ancienne usine à lin</b>	<b>AB</b>	<b>217 - 218</b>
<b>C</b>	<b>Ua</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>La Jambardière</b>	<b>AC</b>	<b>188</b>
<b>D</b>	<b>N et Ap</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>La Gloriette</b>	<b>AC</b>	<b>48</b>
<b>E</b>	<b>N</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>La Gloriette</b>	<b>AC</b>	<b>20 - 21 - 22 - 24 56 - 57 - 166</b>
<b>F</b>	<b>Ub et Ap</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>Sur les carrières</b>	<b>AB ZE</b>	<b>127 - 224 - 225 23</b>
<b>G</b>	<b>Ua et Ap</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>Sur les carrières</b>	<b>AB ZE</b>	<b>118 - 119 - 122 25</b>
<b>H</b>	<b>N</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>Sur les carrières</b>	<b>AB ZE</b>	<b>86 26</b>
<b>I</b>	<b>N</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>Sur les carrières</b>	<b>AD ZE</b>	<b>85 26</b>
<b>J</b>	<b>N</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>Sur les carrières</b>	<b>AD ZE</b>	<b>46 - 55 - 58 - 60 - 61 - 62 51 - 52</b>
<b>K</b>	<b>N</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>Sur les carrières</b>	<b>AD ZE</b>	<b>26 - 35 - 36 30</b>
<b>L</b>	<b>N et Ap</b>	<b>Cavité des sites à chiroptère du Vexin français</b>	<b>Le Clos Caillet</b>	<b>AD ZE</b>	<b>25 - 26 - 29 - 33 23 - 30 - 31</b>

## **2.3. Les prescriptions associées aux éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme**

→ Chaque élément identifié est soumis aux prescriptions générales ainsi qu'aux prescriptions typologiques correspondantes.

### **Prescriptions générales**

Sont interdits :

- les interventions pouvant modifier la topographie (excavations, exhaussements, dépôts de toute nature), la structure pédologique (affouillements, travaux entraînant un tassement ou orniérage) et le régime hydrologique (drainage notamment) sauf dispositions spécifiques précisées dans les prescriptions particulières ci-dessous ;

- les travaux pouvant entraîner la destruction d'une espèce protégée au titre de l'article L411-1 du Code de l'Environnement, ou la destruction de son habitat.

### **Prescriptions associées aux garennes et remises**

- Les bosquets et remises repérées au document graphique au titre de l'article L151-23 du CU sont préservées.
- Leur coupe et abattage ne peuvent être autorisés que dans la mesure où ils seraient remplacés par des essences de qualité équivalente (liste d'essences recommandées en annexe).

### **Prescriptions associées aux pelouses calcicoles**

- Protection du couvert végétal ;
- Interdiction de réaliser des travaux aratoires, des semis, plantations ou boisements.

### **Prescriptions associées aux prairies**

- Les surfaces en prairies seront conservées sans changement d'affectation des parcelles concernées (pas de destruction du couvert végétal en place pour une mise en culture, pas de boisement) ;
- Le pâturage extensif est autorisé ;
- Interdiction de réaliser des semis, plantations ou boisements hormis les vergers hautes tiges.

### **Prescriptions associées aux parcs et jardins**

- La construction des parcs et jardins remarquables à préserver est limitée à 5% de la surface repérée au plan de zonage, même si le règlement de zone permet une emprise au sol supérieure.
- Les éventuelles constructions, extensions de constructions existantes et aménagements devront être conçus pour permettre la conservation de la végétation du site et des grands arbres (potager, parc arboré...).

### **Prescriptions associées aux étangs et mares**

- Les mares et plans d'eaux identifiés au plan de zonage sont à préserver et ne peuvent être détruits par comblement, remblais ou drainage.
- De plus, sont interdits, dans un périmètre de 5 mètres autour de l'élément identifié :
  - le pompage ou le rejet artificiel, susceptibles de modifier les niveaux d'eau ;
  - les affouillements et exhaussements de sol ;
  - le drainage, le remblaiement et les dépôts ;
  - la plantation d'espèces pouvant nuire au développement de la végétation hygrophile (type peuplier) ;
  - l'imperméabilisation sols.

### **Prescriptions associées aux chemins et bandes enherbées**

- Conserver le tracé des chemins ;
- Maintenir des sols perméables ;
- Interdire la pose de clôtures inamovibles empêchant le cheminement.
  
- Maintien du couvert végétal
- Interdiction de réaliser des travaux aratoires, des semis, plantations ou boisements

### **Prescriptions associées aux haies et alignements d'arbres**

- Les haies repérées au document graphique au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme sont préservées.
- L'abattage d'une partie de la haie n'est autorisé qu'à condition qu'il soit nécessaire à l'accès aux constructions et dans une largeur limitée à 3 mètres.
- Dans tout autre cas, leur coupe et abattage ne peuvent être autorisés que dans la mesure où ils seraient remplacés par des essences de qualité équivalente (liste d'essences recommandées en annexe).
- L'usage des thuyas est interdit.

### **Prescriptions associées aux arbres remarquables**

- L'ensemble des arbres identifiés sous soumis à autorisation d'abattage.
- Si l'état de dangerosité ou le mauvais état phytosanitaire de l'arbre est avéré et l'autorisation acceptée, l'arbre devra être remplacé par un arbre de haute-tige (d'essence identique ou indiqué dans la liste d'essence recommandée, annexée au règlement).
- La plantation devra être réalisée de préférence au même endroit, après dessouchement, ou dans un rayon de deux mètres autour de l'arbre abattu.

### **Prescriptions associées aux cavités des sites à chiroptères du Vexin français**

- La démolition des cavités, entrées et surfaces correspondantes du plateau est interdite.
- Les cavités en dépendance des habitations ne doivent pas être réaménagées.
  
- La fermeture des entrées de cavité doit être évitée. Le cas échéant des ouvertures rectangulaires horizontales de 40 cm de long *minimum* et de 7 à 10 cm de large, situées en hauteur (à environ 1,5 mètres du sol) doivent être aménagées.
- Les traitements phytosanitaires sont à éviter et la gestion différenciée (fauche tardive, bandes enherbées,...) à privilégier dans les jardins, prairies ou vergers à proximité de la cavité.
- L'entrepôt de produits toxiques ou en décomposition dans les cavités et à proximité est à éviter.
- Les conditions de température, de luminosité et d'hygrométrie à l'intérieur des cavités ne doivent pas être modifiées.
- En cas d'implantation d'une source lumineuse à proximité de la cavité, éviter d'orienter le faisceau directement sur l'entrée de la cavité. L'éclairage indirect doit être privilégié.
- Les produits de traitements sur les bois de charpente doivent être évités dans les habitations susceptibles d'accueillir des chauves-souris (combles, grenier,...)
- Les plantations de haies, d'arbres isolés, d'alignements d'arbres, de vergers, de clairières ou de plans d'eaux sont à favoriser à proximité des cavités.
- En période hivernale (octobre-avril), tout travaux doivent être évité à proximité ou à l'intérieur des cavités en période hivernale.